

PROCÈS-VERBAL DE SÉANCE



CONSEIL MUNICIPAL

Séance du jeudi 4 mai 2017 - 19 h 00

L'an deux mille dix-sept, le quatre mai, le Conseil Municipal de la commune de Fonsorbes s'est réuni, au nombre prescrit par la loi et après convocation légale, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Mme SIMÉON Françoise, Maire.

Mme le Maire ouvre la séance à 19 h 06 et procède à l'appel nominatif des Elus.

PRÉSENTS	Mmes BOBO, BOYER, CALVO, DE COUX, DUBOIS, GOSSELIN, HERNANDEZ, KRIER, LACOSTE, MATHIEU-DEBLACHE, SIMÉON, VITET et VOISIN Mrs BAË, BROUSSE, CHOUARD, FRANCHINA, GAUBERT, LASCRET, LERAT, LOUZON, PERROT, PILET, RIVIER et SÉVERAC
PROCURATIONS	Mme MALET a donné procuration à M. FRANCHINA M. LALANNE a donné procuration à M. PERROT M. LORRAIN a donné procuration à M. CHOUARD M. MARIN a donné procuration à Mme SIMÉON M. MONROZIER a donné procuration à M. BAË M. SOUM a donné procuration à Mme KRIER
ABSENT(E)S	Mme RANGOLY et M. BUISSON
PRÉSIDENT	Mme SIMÉON Françoise, Maire
SECRÉTAIRE	M. RIVIER Pascal
ORDRE DU JOUR	<ol style="list-style-type: none"> 1 - Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 30 mars 2017 2 - Avenir Fonsorbais Omnisports - attribution d'une subvention 3 - Nouveau site Internet-Extranet 4 - Tirage au sort des Jurés d'Assises pour l'année 2018 5 - Demande d'une subvention de projet de l'association Sing'Assoc - Fête de la Musique 2017 6 - Demande d'une subvention auprès de la DRAC pour l'informatisation de la bibliothèque - Dotation Générale de Décentralisation 7 - Zone Economique "Les Portes du Gers" 8 - Souscription d'un emprunt pour les projets d'investissement du budget principal 9 - Modification de la Taxe d'Aménagement pour les secteurs Aygolounguo et Nougéris 10 - Permanence d'un agent de la Direction Régionale des Finances Publiques pour 2017 - déclaration 2017 des revenus de 2016 11 - Garantie d'emprunt Colomiers Habitat suite à un réaménagement de dette 12 - Avenants au marché de travaux de réhabilitation de la salle du Trépadé 13 - Marché public de prestations de nettoyage de locaux communaux 14 - Marché public - remplacement de menuiseries dans divers bâtiments communaux 15 - Accessibilité des bâtiments - adoption de l'Agenda d'Accessibilité Programmé 16 - Acquisition de deux parcelles - secteurs route de Tarbes et Bénech 17 - Nouvelle procédure pour le prêt de salles et d'équipements 18 - Création d'un poste - Gardien-Brigadier 19 - Modification de durées hebdomadaires 20 - Horaires d'été des services techniques 21 - Réorganisation de l'accueil de la Mairie 22 - Adhésion au service emploi-missions temporaires du Centre de Gestion de la Haute-Garonne 23 - Avenant au Projet Urbain Partenarial pour le projet immobilier impasse Maryse Bastié 24 - Communauté d'Agglomération le Muretain Agglo - constitution de commissions - désignation des délégués 25 - Communauté d'Agglomération le Muretain Agglo 26 - Décisions prises par Mme le Maire en vertu de la délégation du Conseil Municipal conformément à l'article L 2122-22 du CGCT 27 - Questions orales posées par les divers groupes 28 - Informations diverses

Date de la convocation : 27 avril 2017

Date d'affichage : 28 avril 2017

Nombre de membres

du Conseil Municipal : 33
en exercice : 33

Présents : 25
Votants : 31

Mme le Maire propose au Conseil Municipal de désigner M RIVIER Pascal, du groupe Majoritaire, en qualité de secrétaire de séance.

VOIE	Pour :	31
	Contre :	0
	Abstention :	0

Questions orales posées par les divers groupes

Groupe "Fonsorbes l'Humain d'Abord"

1. mise en place d'une conciergerie
2. covoiturage

Groupe "Agir pour Fonsorbes"

1. plan local de déplacements
2. trous sur la chaussée

1 - APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 30 MARS 2017

Mme le Maire : avez-vous des remarques à formuler sur le procès-verbal de la séance du 30 mars 2017 ?

M. Gaubert, du groupe "Agir pour Fonsorbes" : nous avons évoqué, lors de ce Conseil, le fait que vous n'augmentiez pas le taux des taxes, objet de votre campagne électorale. J'avais alors dit qu'il n'avait pas bougé depuis plusieurs années, ce que j'ai pu vérifier : depuis 2012, les taux de la fiscalité des différentes taxes appliquées sur Fonsorbes, et votés par les différents Conseils Municipaux depuis 2012, n'ont pas augmenté. Je tenais à le préciser. Ce n'est pas essentiellement dû à votre action. Il est effectivement vrai que vous ne les avez pas augmentés, vous ne les avez pas baissés, et depuis 2012 ils n'ont pas augmenté. Ils ont augmenté en 2010 et 2011. En 2011, vous étiez dans cette assemblée, j'avais demandé à cette Majorité d'y renoncer car des recettes permettaient de ne pas les augmenter ; elle ne m'avait pas écouté, elle les avait augmentés.

Mme le Maire : il s'agit en l'occurrence de voter le procès-verbal, c'est-à-dire que nous ne votons que sur ce qui a été dit durant ladite séance, sachant que vous n'aviez pas précisé ces dates-là au cours de cette séance. Nous avons, me semble-t-il, relaté vos propos correctement.

M. Gaubert : je rétablis les faits, je rétablis la vérité. Vous avez dit que vous ne les aviez pas augmentés ...

Mme le Maire : ... oui ...

M. Gaubert : ... depuis 2012, ils n'ont pas augmenté, ce qui n'est donc visiblement pas de votre fait.

Mme le Maire : certes. Il s'agit de voter le procès-verbal ; nous n'allons pas le modifier en apportant des éléments complémentaires. Il s'agit d'une information, pour compléter vos propos. Vous ne remettez pas en question le procès-verbal, nous avons relaté in-extenso les propos que vous avez tenus. Ce qui a été écrit correspond à ce que vous avez dit.

M. Gaubert : oui.

Mme le Maire : parfait.

M. Pilet, du groupe "Fonsorbes l'Humain d'Abord" : sur le point n° 2 (Compte de Gestion et Compte Administratif du budget principal), page 5, il est mentionné "l'encours de la dette est de 5,54 M€. Il a augmenté de 0,68000 € suite à la reprise de la dette des compétences du SIVOM". Je pense qu'il y a une erreur de virgule.

Mme le Maire : oui, sans aucun doute ; c'est "0,68 M€". L'encours de la dette a augmenté de 680 000 € ; il aurait fallu écrire "0,68000 M€". Ce sera donc corrigé en écrivant "680 000 €", ce qui sera plus compréhensible par tout un chacun.

M. Pilet : de plus, dans le point n° 31 (informations diverses), page 32, dans mon intervention sur le Muretain Agglo, il est rapporté "les personnes qui *règnent* dans ces commissions". Je pense que j'ai voulu dire "les personnes qui *siègent* dans ces commissions". Peut-être ai-je dit "*règnent*", mais je propose de remplacer ce terme par "*siègent*".

Mme le Maire : d'accord.

Mme le Maire demande au Conseil Municipal d'approuver le procès-verbal de la séance du 30 mars 2017, en prenant en considération les deux rectifications demandées par M. Pilet.

VOTE	Pour :	29
	Contre :	0
	Refus de vote :	0
	Abstentions :	2 (Mmes Calvo et De Coux)

M. Gaubert : j'avais demandé un droit de réponse par rapport à la réflexion que vous avez faite, notamment ...

Mme le Maire : ... attendez M. Gaubert. Le droit de réponse s'applique au cours de l'instance où nous nous sommes exprimés. Vous pourrez donc exercer votre droit de réponse lors du prochain Comité Technique. Concernant les élections, nous en parlerons, si vous voulez bien, à la fin du Conseil.

M. Gaubert : ...

Mme le Maire : ... vous n'avez-plus la parole M. Gaubert.

M. Gaubert : ... à la fin du Conseil, je ne serai plus là, je serai parti après avoir donné procuration. Donc, ...

Mme le Maire : ... non. Nous en parlerons à la fin du Conseil.

M. Gaubert : ... je ne serai pas là.

Mme le Maire : ... vos colistiers vous rapporteront les débats. Puisque vous ne serez plus là, avant de partir ...

M. Gaubert : ... puisque vous ne me donnez pas ...

Mme le Maire : ... je vous ai donné la réponse. Il s'agit d'une intervention qui s'est déroulée en Comité Technique ...

M. Gaubert : ... vous m'avez interpellé dans une démarche, dans un contexte et dans une instance qui ne nécessitaient pas ...

Mme le Maire : ... si vous avez une réponse à formuler, vous l'exprimerez en Comité Technique ...

M. Gaubert : ... je ne serai pas là, je la ferai par un autre biais.

Mme le Maire : ... d'accord. D'autre part, je vous remettrai un courrier avant que vous ne partiez.

2 - AVENIR FONSORBAIS OMNISPORTS - ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION (délibération n° 2017-075)

M. Chouard, Adjoint délégué au secteur "vie associative-animation de la commune" : il est proposé d'attribuer une subvention d'un montant de 850 € à l'Avenir Fonsorbais Omnisports (AFO) afin de lui permettre de clôturer définitivement son budget, et donc, de ce fait, de clôturer cette instance. Ce dossier a été examiné par la commission des finances réunie le 2 mai 2017.

Une subvention de 4 900 € avait déjà été attribuée par délibération du 19 mai 2016. Cependant, il y a eu un décalage de deux semaines par rapport au transfert de l'emploi de l'AFO à la municipalité, ce qui explique ce montant pour le salaire et les charges.

M. Gaubert : en commission des finances, j'avais évoqué le rôle des co-liquidateurs dans cette association, car je n'avais effectivement pas bien compris pourquoi il y avait des liquidateurs. Et j'avais notamment évoqué la capacité à donner un petit plus aux comptes de l'association, au-delà de ces 850 € que la commune versera théoriquement pour solde de tous comptes, afin d'éviter que dans quelques semaines ou quelques mois nous n'ayons de nouveau à voter une rallonge en Conseil, pour quelques euros près. Si c'est 50 €, ce n'est pas gênant.

M. Chouard : justement. Le compte de clôture est de 832,40 €. Nous avons donc préféré prendre une petite marge pour d'éventuels frais bancaires supplémentaires, de l'ordre de 5 à 8 € selon les deux liquidateurs. Ils nous ont présenté un compte de liquidation, qu'ils sont obligés de valider en tant que liquidateurs. Nous ferons la radiation, si possible fin juin au plus tard. En fait, ce sont les banques qui posent problème : il est compliqué d'obtenir des rendez-vous pour la fermeture des comptes. L'un des deux liquidateurs a déjà pris quatre rendez-vous pour fermer quatre comptes. Les fermetures devraient s'accéléraient, nous espérons fin mai au plus tard ; nous avons donc dit que ce serait liquidé au plus tard le 30 juin.

Mme le Maire propose au Conseil Municipal d'attribuer une subvention d'un montant de 850 € à l'Avenir Fonsorbais Omnisports.

VOTE	Pour :	31
	Contre :	0
	Abstention :	0

3 - NOUVEAU SITE INTERNET-EXTRANET

Mme Voisin, Adjointe déléguée au secteur "implication citoyenne-communication" : conformément à ce qui été exposé en commission du 7 mars dernier, nous avons procédé à la refonte du site Internet-Extranet.

Pourquoi cette refonte ? Tout d'abord, ce site avait déjà cinq ans, et les choses évoluent très vite dans ce domaine. En particulier, il était nécessaire de l'établir en version "responsive", c'est-à-dire de l'adapter à tous les supports de communication habituels afin que nous puissions aussi bien naviguer sur un ordinateur, que sur une tablette, sur un Smartphone. De plus, il existait des problèmes de sécurité et d'accessibilité, les données n'étaient pas sûres lors du remplissage d'un formulaire ou autre. Les contenus seront les mêmes que ceux de l'application mobile ; n'avoir qu'une seule information à disperser dans tous les supports en facilitera la gestion.

Les deux responsables du service communication vont vous présenter ce nouveau site, qui sera en principe opérationnel le 16 mai prochain.

Cette présentation se déroule par vidéoprojection.

Mme Pinaud, co-responsable du service communication : il n'y a pas beaucoup de changements sur les grandes rubriques.

Le bandeau supérieur reprend le logo de la ville, l'espace dédié aux associations et à l'Agenda 21, un moteur de recherche, et l'accès à nos différents réseaux sociaux.

Sur cette page d'accueil, un bandeau défilant représente jusqu'à cinq actualités ; à la une, deux autres actualités, statiques, apparaîtront également sur ce bandeau. Un onglet permet l'accès à toutes les actualités, à tous les évènements. Sur chacun d'eux, sera mentionnée la rubrique à laquelle les actualités ou évènements sont rattachés.

Les sept rubriques actuelles sont reprises sur ce nouveau site, excepté la rubrique "enfance-jeunesse" substituée par "enfance-jeunesse-familles". Le terme "familles" a été ajouté car le Point Ecoute des Jeunes et des Familles a été intégré dans cet espace.

Un nouvel espace "citoyens" a été créé afin de permettre aux Fonsorbais, aux associations, aux entreprises de créer un compte leur permettant ainsi de mettre en favoris, via le tableau de bord, les informations, les rubriques souhaitées. Les internautes pourront ainsi accéder à tous les formulaires du site, déjà pré-remplis. Sur le côté, apparaîtront les actualités et agendas attachés aux rubriques sélectionnées en favoris. En suivant, nous trouverons un bandeau "flash info" défilant (par exemple, pour communiquer une prochaine réunion publique), déjà présent sur le site actuel.

L'espace "au quotidien" n'a pas changé non plus. La seule différence porte sur le fait que les informations sont classées alphabétiquement. L'onglet "budget participatif" a été ajouté. En dessous, nous trouverons une nouveauté, "en vidéo", afin de montrer le dynamisme de la ville (présentation des infrastructures, des services, ...). La chaîne Youtube permettra de faire remonter les vidéos via l'espace concerné (étant administrateur, la commune fera remonter les vidéos de son choix).

L'avant dernier bandeau sera partagé en trois espaces : l'ensemble des publications du site, dont la dernière publication en page d'accueil, l'accès à la nouvelle application mobile et l'accès au formulaire pour déclarer un dysfonctionnement ou une dégradation sur l'espace public. Effectivement, lors de la réunion portant sur la refonte du site, il a été soulevé que les administrés ne trouvaient pas de formulaire à remplir pour divers signalements.

Le bandeau situé en bas de page reprend les informations pratiques : horaires, coordonnées de la Mairie, le plan interactif sur la gauche, un formulaire de contact, la newsletter. Cette dernière était au nombre de deux sur l'ancien site ("générale" et "jeunesse"). Sur le nouveau site, a été ajoutée une newsletter pour les associations (auparavant, elle n'était pas visible du grand public, l'actualité des associations apparaissait dans la générale) et une pour l'emploi et l'entreprise car le Muretain Agglo transmet souvent des informations concernant les réunions, la Maison de l'Emploi, sachant qu'à Fonsorbes a été créé le service Développement Economique.

Tout en bas, apparaissent les logos des partenaires de la ville : le Muretain Agglo, le Conseil Départemental, le Conseil Régional, E-Civis et Smiile (anciennement "Mon P'ti Voisinage"), ainsi que l'accès à Extranet.

L'espace Extranet évoluera également : la présentation de la page d'accueil sera similaire à celle du nouveau site de la ville, avec l'accès au CNAS (Comité National d'Action Sociale) et l'accès aux Elus.

Nous retrouverons les quatre actualités principales (internes) et quatre actualités sur le CNAS. Nous aurons accès aux formulaires d'interventions des services, à l'information juridique, au planning des réunions, aux fiches de congés. Nous pourrons réserver du matériel, une salle ou une voiture. Nous retrouverons la Revue Presse. Nous pourrons accéder aux divers annuaires (services, institutions, ...). Les agents auront accès à l'application mobile.

Dans le bandeau situé en bas de page, nous retrouverons les informations utiles, l'abonnement à la newsletter interne et l'application mobile. Les personnes qui auront téléchargé cette application recevront un "push", des informations internes directement sur le Smartphone. Lors des réunions avec les services internes, les agents avaient indiqué qu'ils n'étaient pas forcément habitués à se connecter à l'Extranet. Un petit sondage a donc été entrepris pour connaître leurs équipements (tablettes, mobiles), sachant que certains agents n'ont pas d'ordinateurs à portée, que ce soit au travail ou au domicile.

A la demande du service des Ressources Humaines qui a souhaité humaniser le relationnel, une petite bulle située en bas, à droite, a été créée afin de permettre aux agents de lui poser des questions par mail (sur les formations, la carrière, les congés, ...). Si les agents de ce service l'autorisent, leur photo apparaîtra. Cette bulle permettra également de s'adresser à notre correspondant du CNAS.

Je vais laisser la parole à Karen, qui va vous expliquer comment est décomposée une page Internet. Ensuite, nous répondrons à vos questions.

Mme Beauchamps, co-responsable du service communication : toutes les pages intérieures se présenteront de la même façon. Nous retrouverons le même bandeau que celui de la page d'accueil, mais qui s'adaptera selon les rubriques ; ces dernières seront représentées par une photo, qui pourra être agrandie.

Le site étant en construction, je vais vous présenter la page du Club Prédos car elle est assez représentative de ce que nous pourrions retrouver dans le site.

Le menu de la rubrique sera situé à gauche, tel que sur le site actuel. Le fil d'Ariane permettra de remonter au niveau du rubricage.

Il sera possible de partager, d'imprimer les informations partagées sur les réseaux sociaux.

Les textes pourront être illustrés de photos, qui pourront également être agrandies, ce qui n'est pas possible sur le site actuel. Cela nous avait été demandé.

De même, si l'administré possède un compte, les formulaires auxquels il aura accès seront pré-remplis. Ces formulaires seront sécurisés via un champ anti-spam.

Les divers documents à télécharger, de différents formats, seront situés en bas de page.

Sur toutes les pages intérieures, nous pourrions accéder, via le bouton orange clignotant, à la rubrique "au quotidien". Nous retrouverons les zones "actualité" et "agenda" liées à chaque rubrique.

La présentation est terminée, nous pouvons répondre à vos questions.

M. Lascret, Conseiller délégué au secteur "ressources humaines - dialogue social : est-il prévu que la connexion au site indique si la personne est "citoyen", "agent" ou "Elu" permettant ainsi l'accès direct à l'espace Extranet et à l'espace "Elus" sans avoir à chaque fois à s'identifier ?

Mme Beauchamps : l'Elu sera identifié, mais le mot de passe devra être ressaisi pour une question de sécurité. Dès qu'un Elu se connectera, il sera reconnu en tant que tel, et aura donc accès à l'espace Elus. Les agents n'auront pas accès à cet espace.

Mme le Maire : merci Mesdames pour votre présentation. Il n'y a pas de doute sur le fait qu'il sera bien plus agréable de naviguer sur ce nouveau site que sur ce celui que nous avons jusqu'à présent. Ce nouveau site est "moderne", plus convivial. Merci beaucoup pour votre travail.

M. Pilet : je partage ce commentaire, il a l'air effectivement plus convivial et adapté au progrès. Il faut féliciter le travail accompli. Je n'ai pas vu s'il y avait un espace dédié aux Conseils de Quartiers.

Mme Pinaud : si. Les Conseils de Quartiers sont situés dans la rubrique "au quotidien", "Conseils Participatifs". Ils ont la même place que sur le site actuel, sauf que la rubrique n'est pas située au même endroit sur l'écran. De plus, ils sont classés par ordre alphabétique, et non plus par ordre d'importance.

4 - TIRAGE AU SORT DES JURÉS D'ASSISES POUR L'ANNÉE 2018

Mme le Maire : il convient de procéder au tirage au sort des Jurés d'Assises pour l'année 2018, conformément au Code de Procédure Pénale. Le nombre de Jurés est réparti proportionnellement au tableau officiel de la population, à raison d'un Juré pour 1 300 habitants, soit neuf pour Fonsorbes ; le tirage au sort doit porter sur le triple de personnes. Cette démarche ne constitue que le stade préparatoire de la procédure de désignation des Jurés, la liste définitive sera établie par une commission qui se réunira au siège de la Cour d'Assises.

Il est donc procédé électroniquement à ce tirage au sort ; 27 personnes sont désignées pour la liste préparatoire 2018 des Jurés d'Assises.

5 - DEMANDE D'UNE SUBVENTION DE PROJET DE L'ASSOCIATION SING'ASSOC - FÊTE DE LA MUSIQUE 2017 (délibération n° 2017-076)

M. Rivier, Conseiller délégué à la culture : l'association Sing'Assoc a accepté d'organiser la fête de la musique comme l'an dernier, et demande donc une subvention d'un montant de 3 170 €. Cette manifestation est prévue le 21 juin prochain, place du Trépadé.

Une réunion concernant l'organisation et la sécurité de cette manifestation est prévue le 17 mai 2017.

Pour rappel, la subvention attribuée en 2016 était de 3 000 €.

Ce dossier a été examiné par la commission des finances réunie le 2 mai 2017.

Mme le Maire : avez-vous des questions ?

M. Gaubert : en commission des finances, nous avons évoqué deux aspects : celui de la manifestation elle-même, à savoir qu'elle peut se dérouler de diverses façons : soit plusieurs groupes déambulent dans les différents quartiers, soit elle reste statique sur un lieu unique ; la question posée était donc de savoir si des groupes déambuleraient dans la commune ? Ce qui était peut-être un souhait, pour que les Fonsorbais puissent bénéficier au maximum de cette manifestation. Il nous a été répondu non. Le deuxième aspect portait sur le problème de la sécurité. Nous sommes dans une situation d'état d'urgence, avec un risque lié aux attentats terroristes. Il y a donc un certain nombre de mesures complémentaires à prendre pour sécuriser un espace. La réponse qui aurait été apportée est que la manifestation se déroulerait place du Trépadé et qu'une réunion aurait lieu pour aborder la sécurité.

Cependant, je pense que, pour que la fête de la musique soit participative, pour que le maximum de personnes puisse en bénéficier, il faudrait envisager qu'elle puisse se dérouler sur plusieurs espaces de la commune, quitte peut-être à mettre à disposition la navette communale pour les déplacer.

Mme le Maire : si nous organisons la fête de la musique sur le Trépadé, il est facile de sécuriser cet espace en installant des plots, comme nous l'avons fait pour le carnaval, de manière à interdire totalement l'accès à quelque véhicule que ce soit sur le site. Si nous la déplaçons, il faut également prévoir cette organisation-là ailleurs ; les barrières ne suffisent pas, les recommandations Vigipirate sont donc les plots. Nous n'avons pas beaucoup de solutions. Si nous voulons vraiment suivre les recommandations préconisées par les diverses circulaires préfectorales que nous recevons régulièrement, nous ne pouvons pas envisager d'organiser cette manifestation sur plusieurs sites de la commune, cela me paraît difficile. Pour autant, c'est probablement ce qui se fera dans de grandes villes françaises, où peut-être des groupes informels s'installeront sans autorisation particulière dans diverses rues. Jusqu'à présent, nous n'avons pas eu à Fonsorbes une telle demande. La seule association qui soit prête à intégrer cette organisation-là, c'est Sing'Assoc, nous en étions donc là de notre réflexion. Et terme de sécurité, il est difficilement envisageable de l'organiser autrement.

M. Lascret, Conseiller délégué à la sécurité : il a été encore rappelé par la Préfecture de séparer les flux piétons des flux véhicules. A partir du moment où nous multiplions les emplacements sur la commune, c'est autant de sites qu'il faut arriver à sécuriser, ce qui est compliqué. La fête de la musique est un moment festif, il peut potentiellement y avoir du monde ; qui dit "monde", dit aussi "avoir plus de surveillance", sachant que la commune n'est pas non plus dimensionnée pour cela. Comme le dit Mme le Maire, certaines communes agiront sûrement différemment, c'est au choix de chacune. Nous avons été sollicités par cette association, qui sera localisée sur un seul site, il sera donc beaucoup plus facile pour nous d'assurer la sécurité.

M. Chouard : hormis cet aspect sécuritaire, il y a celui purement technique et organisationnel. Cette association a fait le choix, hormis "Fêt'Art" qui chantera au démarrage de la fête de la musique, d'utiliser des groupes électriques, ce qui exclut tout déplacement sur différents sites de la commune ; cela est compliqué, complexe. De plus, je pense que le fait de tout centraliser permet d'avoir un niveau supérieur de qualité. Fonsorbes est une petite commune, elle n'est ni Toulouse, Paris ou Marseille qui, dès qu'elles dépassent les 500 000 habitants, peuvent se permettre que les gens se promènent dans toutes les rues. Sur notre commune, il est difficile de faire sortir les Fonsorbais. Alors, si nous les dispersons en démultipliant les sites, c'est complexe. Nous l'avons constaté samedi dernier : un spectacle était organisé pour clôturer le mois de l'Occitan, à Bidot, notamment animé par un très bon concert, auquel n'a participé qu'une vingtaine de personnes. Sur ces vingt personnes, dix faisaient partie de la Mosaïque des Partages. C'est compliqué de drainer du monde. Disperser la population un peu partout, sur plusieurs emplacements où seulement trois personnes regardent un groupe, n'est pas l'idéal. Je préfère que tout le monde voie la même chose.

M. Pilet : lorsque nous avons fait, l'année dernière, le bilan de la fête de la musique, nous avons évoqué l'idée de permettre aux Fonsorbais qui le souhaitaient de participer à titre d'amateur pour retrouver cet esprit "fête de la musique". Est-ce que cela est prévu dans le projet de 2017, ou est-ce encore prématuré ? Quant au principe de l'attribution de la subvention, il n'y a pas de problème, je la voterai.

M. Chouard : la démarche de transmettre l'information a été effectuée par Sing'Assoc. Cette dernière s'est, en priorité, rapprochée des associations musicales, notamment de la GAF (Graines d'Artistes de Fonsorbes) et de "Fêt'Art" (qui a immédiatement accepté de participer), la GAF devant relayer l'information auprès de tous les musiciens. A priori, il n'y aurait pas, à ce jour, de retour, alors qu'il y a beaucoup de groupes de jeunes qui, en plus de suivre des cours auprès de la GAF, se réunissent régulièrement pour jouer. Mais, la démarche a bien été faite.

M. Pilet : comme nous le disions avec la GAF, c'est une démarche qui prend du temps. Mais je crois qu'il faut l'initier.

Mme le Maire : nous pouvons communiquer l'information sur nos réseaux, notamment sur le site, sur les panneaux si de l'espace est disponible (il est difficile de hiérarchiser les informations à publier). Nous pouvons informer la population ainsi : "fête de la musique, vous souhaitez y participer, vous jouez d'un instrument, rapprochez-vous du service communication ou du service culturel". Nous pouvons tout à fait communiquer en ces termes, tendre vers cette démarche. De plus, la population aura l'information en amont, elle saura qu'une manifestation se déroulera le 21 juin.

Mme le Maire propose au Conseil Municipal d'attribuer une subvention de projet d'un montant de 3 170 € à l'association Sing'Assoc pour l'organisation de la fête de la musique 2017.

VOTE	Pour :	31
	Contre :	0
	Abstention :	0

6 - DEMANDE D'UNE SUBVENTION AUPRÈS DE LA DRAC POUR L'INFORMATISATION DE LA LUDOTHÈQUE - DOTATION GÉNÉRALE DE DÉCENTRALISATION (délibération n° 2017-077)

M. Rivier : il est proposé de solliciter une subvention auprès de la DRAC (Direction Régionale des Affaires Culturelles), dans le cadre de la Dotation Générale de Décentralisation, pour informatiser la ludothèque. Cela permettra notamment la mise en réseau avec la médiathèque et simplifiera donc le fonctionnement, notamment des adhésions mixtes médiathèque/ludothèque : mise en réseau du fichier adhérents de la médiathèque, prêt de jeux informatisés, mise en ligne du catalogue jeux, statistiques et suivi de la régie. Le coût s'élève à 3 670,42 € HT.

Il convient également de s'engager sur le coût de l'opération. Le montant de la subvention est fonction de l'enveloppe budgétaire dont dispose la Préfecture et du nombre de dossiers reçus dans l'année.

Ce dossier a été examiné par la commission des finances réunie le 2 mai 2017.

M. Gaubert : cela signifie que si la DRAC ne finance pas, la commune financera tout de même.

Mme le Maire : oui.

M. Gaubert : cela fera l'objet d'une autre délibération spécifique.

Mme le Maire : je pense que nous pouvons d'ores et déjà décider de financer si la commune n'obtient pas la subvention de la DRAC. Il s'agit d'un outil demandé par la responsable de la ludothèque depuis un moment, cet outil majorera sans aucun doute la qualité du service. Il serait donc dommage de temporiser ; relativisons, ce logiciel coûte près de 3 600 €. Il me semble que la commune est en capacité de le budgétiser sans attendre la réponse de la DRAC qui risque de tarder.

Si vous le souhaitez, nous pouvons dissocier les votes : votons le fait de l'acheter et votons la demande de subvention auprès de la DRAC.

M. Gaubert : dans la mesure où le besoin existe ...

Mme le Maire : ... oui, le besoin existe, il n'y pas de doute que ce logiciel améliorera la qualité de travail du personnel et la qualité du service rendu aux Fonsorbais.

M. Gaubert : étant donné le coût modique, je pense que la commune peut effectivement s'engager.

La Directrice Générale des Services : en fait, c'est la DRAC qui demande que soit spécifié sur la délibération que la commune s'engage sur le coût de l'opération.

Mme le Maire : d'accord. Donc, en fait, nous ne votons qu'une fois.

La Directrice Générale des Services : oui.

M. Pilet : nous n'avons qu'à procéder à autre vote pour dire que, si la subvention n'est pas accordée, la commune financera ; ainsi le point est réglé : adopter une délibération pour la demande de subvention, en adopter une autre pour acter le financement si la subvention n'était pas accordée.

Mme le Maire : d'accord.

Mme le Maire propose au Conseil Municipal de solliciter une subvention auprès de la DRAC pour l'informatisation de la ludothèque,

VOTE	Pour :	31
	Contre :	0
	Abstention :	0

et propose que la commune finance l'acquisition du logiciel nécessaire si la subvention ne lui était pas octroyée.

VOTE	Pour :	31
	Contre :	0
	Abstention :	0

7 - ZONE ÉCONOMIQUE "LES PORTES DU GERS"

M. Louzon, Adjoint délégué au secteur "développement économique-emploi-commerces et artisanat" : je ne peux pas donner cette information car l'enseigne que je devais mentionner n'a toujours pas signé l'acte d'achat. Il ne serait donc pas bienvenu de l'annoncer officiellement.

Mme le Maire : d'accord. Ce point est donc reporté à une séance ultérieure.

M. Pilet : pouvez-vous nous dire si c'est imminent, si nous sommes dans les délais ?

M. Louzon : ils ont encore renégocié, ce devait être signé fin mars/début avril. Nous sommes début mai, et ce n'est toujours pas signé. Nous serons dans les délais, mais officiellement, je ne peux pas le dire.

8 - SOUSCRIPTION D'UN EMPRUNT POUR LES PROJETS D'INVESTISSEMENT DU BUDGET PRINCIPAL (délibération n° 2017-078)

Mme Krier, Adjointe déléguée aux finances : le budget investissement du budget principal de la commune pour 2017 a prévu la souscription d'un emprunt de 1 000 000 € pour divers projets d'investissement. Une consultation a été lancée auprès de plusieurs organismes ; huit offres ont été reçues de cinq organismes bancaires. Le tableau récapitulatif de ces offres était joint à la convocation.

Aussi, il est proposé de recourir à cet emprunt auprès de La Banque Postale dans les conditions suivantes :

- montant de l'emprunt : 1 000 000 €
- durée : 15 ans
- taux : 1,34 % + commission d'engagement à 0,10 % - taux fixe avec amortissement constant
- périodicité trimestrielle
- déblocage des fonds : 27 juin 2017

Mme le Maire : avez-vous des questions ou remarques ? Nous en avons déjà parlé lors du vote du budget

...

M. Pilet : ... et en commission des finances.

Mme le Maire propose au Conseil Municipal de souscrire un emprunt à hauteur de 1 000 000 € auprès de La Banque Postale pour divers projets d'investissement.

VOTE	Pour :	31
	Contre :	0
	Abstention :	0

9 - MODIFICATION DE LA TAXE D'AMÉNAGEMENT POUR LES SECTEURS AYGOLOUNGUO ET NOUGUÉRIS (délibération n° 2017-079)

Mme Krier : pour rappel, il avait été adopté, par délibération en date du 19 novembre 2014, les modalités d'application de la Taxe d'Aménagement sur la commune. Cette délibération précisait notamment, pour les secteurs Aygoloungo et Nougéris (UC/UF) :

- ↳ application du taux à 7 %, en raison de travaux d'équipement nécessaires pour la constructibilité - renforcement du réseau d'alimentation d'eau potable

Cependant, en raison du coût élevé de ces travaux de renforcement, il a été décidé de ne pas les réaliser, à court ou moyen terme, sur ces secteurs. L'étude de renforcement réalisée par le SIECT (Syndicat Intercommunal des Eaux des Coteaux du Touch) estime le montant à 653 000 € HT. Aussi, il est proposé de modifier la Taxe d'Aménagement pour ces secteurs, à savoir l'application du taux à 5 %, et ce à compter du 1^{er} janvier 2018.

Mme le Maire : cette demande a été formulée, entre autres par le Conseil de Quartier. Elle est tout à fait justifiée du fait que sur ce mandat nous ne serons pas en capacité de porter ces travaux de renforcement du

réseau d'eau potable. Il n'y a donc pas de raison d'imposer aux nouveaux habitants, puisqu'un certain nombre de permis pourra être accordé, fixé à dix par le SIECT, une Taxe d'Aménagement majorée.

M. Pilet : une partie des questions posées au cours de la commission a obtenu une réponse, à savoir le coût. L'autre question posée portait sur la participation restant à la charge de la commune sur ce mandat, sachant que le SIECT prendrait une partie en charge.

Mme Krier : la participation de la commune est totale. Pour le secteur de Cantegraille, la commune a financé la totalité du coût. Elle n'a bénéficié d'aucune participation du SIECT.

M. Lerat, Conseiller délégué aux autorisations des droits des sols : ce syndicat ne prend en compte que le renforcement des branchements individuels des abonnés, et non celui du réseau principal.

M. Pilet : est-ce qu'il n'y aurait pas, avec le syndicat concerné, des négociations à entreprendre ? Parce que dans les prix facturés, une part est prélevée pour les investissements. Il s'agit tout de même d'un branchement du bas de Fonsorbes qui traîne depuis des années, qui est tout de même problématique pour les habitants. Nous devrions peut-être profiter du nouveau Muretain Agglo, il n'y a pas que le réseau d'eau, il y a aussi le débit Internet, qui devrait être réglé, pour travailler l'ensemble, pour qu'une réelle réflexion soit menée pour que les habitants du bas de Fonsorbes aient des perspectives sur la ville, sur la conformité avec la mise en place de l'ensemble des installations

Mme le Maire : revenons sur ce qui a été dit précédemment, nous reparlerons plus largement du secteur d'Aygalounguo, qui pourrait éventuellement faire l'objet d'un débat lors d'un prochain Conseil Municipal. Lorsque nous élargissons le réseau, c'est la commune qui finance. Par contre, lorsque le SIECT a décidé de réhabiliter le réseau sur Bénech, en raison de sa vétusté, il l'a pris à sa charge. En l'occurrence, il s'agit d'un renforcement, le coût incombe donc à la commune. Concernant le secteur d'Aygalounguo, je pense que d'autres paramètres sont à appréhender. La nappe est tellement haute que les fossés sont rapidement saturés, ce qu'il faut également prendre en considération pour une urbanisation sur un mandat ultérieur. Je pense qu'il faut bien mesurer tout cela car il ne faudrait pas, en augmentant le nombre d'habitants sur ce secteur, générer des difficultés aux résidents actuels. Il ne faudrait pas qu'en bétonnant, goudronnant, construisant des toitures, ou autres, que les eaux pluviales ne puissent plus être évacuées. Je pense que nous sommes au-delà de la problématique du renforcement du réseau d'eau.

M. Pilet : c'est la raison pour laquelle je parlais d'aménagement général.

Mme le Maire : oui, c'est une réflexion très large à avoir. Il est évident que sur ce mandat, nous ne sommes pas prêts pour entreprendre cela ; cependant, nous pouvons commencer à y réfléchir. Ce dossier mérite une réflexion tranquille, avec tous les intervenants.

M. Pilet : je suis tout à fait d'accord parce que c'est exactement les arguments que j'avais développés deux ans auparavant lorsque je m'étais abstenu sur ce point en disant qu'il fallait avoir une réflexion globale en lien avec la loi qui arrivait ; nous n'avions donc pas tous les éléments pour maîtriser la future urbanisation, pour permettre aux habitants d'avoir les équipements dont bénéficient les autres habitants de la commune. Maîtriser l'urbanisation et mettre aux normes dans le même temps, c'est vraiment une réflexion qui mérite du temps, qu'il faut engager. Il me semble que la nouvelle opportunité est l'extension du Muretain Agglo ; l'intégration des communes de Seysses et Frouzins permettrait ...

Mme le Maire : ... cela ne règle par pour autant le fait que cela s'appelle Aygalounguo et que la nappe soit très haute. Que la commune de Seysses soit adhérente au Muretain Agglo ne règlera pas ...

M. Pilet : ... oui ... je prends l'exemple des possibilités de raccordement pour ceux qui résident sur un côté de la route sur Seysses, mais qui ne seront pas possibles sur Fonsorbes. Il y a des choses à travailler, il faut aussi envoyer le signal aux habitants que la commune engage une réflexion qui prendra du temps, que les opérations auront un coût, mais qu'il y a un intérêt à permettre la mise en conformité de l'ensemble des réseaux sur cette partie de la commune, en tenant compte aussi du fait qu'il faut pérenniser l'urbanisation, il y a cette double contrainte. Porter une réflexion avec le Muretain Agglo me semble sûrement aussi la solution au problème du financement.

Sur le principe de baisser le taux de la Taxe d'Aménagement, il n'y a bien évidemment aucun souci.

Mme le Maire : je vous rappelle que nous avons adopté cette délibération pour deux quartiers : Cantegraille, pour lequel il y eu effectivement une extension du réseau, et donc Aygalounguo/Nouguéris.

Mme le Maire propose au Conseil Municipal de modifier la Taxe d'Aménagement pour les secteurs Aygalounguo et Nouguéris, à savoir l'application du taux à 5 %.

VOIE	Pour :	31
	Contre :	0
	Abstention :	0

10 - PERMANENCE D'UN AGENT DE LA DIRECTION RÉGIONALE DES FINANCES PUBLIQUES POUR 2017 - DÉCLARATION 2017 DES REVENUS DE 2016 (délibération n° 2017-080)

Mme Krier : une permanence a été tenue en Mairie le 27 avril 2017 matin par un agent de la Direction Régionale des Finances Publiques pour renseigner les administrés sur la déclaration 2017 des revenus de 2016.

Aussi, comme chaque année, il est proposé d'approuver de lui octroyer l'indemnité de conseil pour cette prestation, qu'il a fournie personnellement en dehors de l'exercice de ses fonctions, dont le coût estimé est de 77 € (montant acquitté pour la permanence assurée en 2016).

Mme le Maire : les Fonsorbais sont effectivement venus à cette permanence, et ont donc profité de la présence de cet agent.

Mme le Maire propose au Conseil Municipal d'octroyer l'indemnité de conseil pour la permanence tenue le 27 avril 2017 par un agent de la Direction Régionale des Finances Publiques.

VOTE	Pour :	31
	Contre :	0
	Abstention :	0

11 - GARANTIE D'EMPRUNT COLOMIERS HABITAT SUITE A UN RÉAMÉNAGEMENT DE DETTE (délibération n° 2017-081)

Mme Krier : le bailleur social Colomiers Habitat a procédé à un réaménagement de dette, qui a donné lieu à un avenant de contrat avec la Caisse des Dépôts et Consignations. De ce fait, Colomiers Habitat sollicite la commune pour une modification de la garantie d'emprunt accordée pour tenir compte des nouvelles conditions.

Aussi, il est proposé de réitérer la garantie d'emprunt selon les conditions suivantes :

- montant réaménagé de 1 452 342,58 € soumis à la garantie d'emprunt ; celui-ci représente 30 % du montant total
- durée de remboursement : 20 ans

M. Gaubert : pour une bonne compréhension : le montant garanti est le même que celui garanti initialement, mais c'est la durée qui est réduite, c'est bien cela ?

Mme Krier : les taux ont également été modifiés.

Mme le Maire : ils sont à la baisse.

M. Gaubert : la dette n'est pas alourdie, elle aurait tendance à baisser ?

Mme Krier : oui. Le bailleur avait déjà commencé à rembourser l'emprunt, donc le montant garanti est inférieur.

Mme le Maire propose au Conseil Municipal de modifier la garantie d'emprunt accordée à Colomiers Habitat suite au réaménagement de la dette.

VOTE	Pour :	31
	Contre :	0
	Abstention :	0

12 - AVENANTS AU MARCHÉ DE TRAVAUX DE RÉHABILITATION DE LA SALLE DU TRÉPADÉ (délibérations n° 2017-082 à 2017-084)

M. Chouard : je pense qu'il s'agit de la dernière série d'avenants. Pour rappel, le marché de travaux relatif à la réhabilitation de la salle du Trépadé avait été acté par délibération du 1^{er} septembre 2016. Le lot n° 2 avait été attribué par délibération du 10 novembre 2016. Le montant HT initial du dit marché s'élevait donc à 734 800,54 € (881 760,65 € TTC).

A ce jour, après divers avenants actés, le nouveau montant du marché s'élève à 756 632,05 € HT (soit 907 958,46 € TTC).

Cependant, en raison de diverses modifications apportées sur ce marché, il est proposé d'approuver les avenants suivants, chaque avenant fera l'objet d'un vote :

- lot 01 : démolition - gros œuvre - enduit
 - avenant n° 5 : entreprise COMMINGES BATIMENT : réalisation d'une scène fixe : 17 715,52 € HT

M. Pilet : la dernière chose qui restera, ce sera les sols.

M. Chouard : les sols ne feront pas l'objet d'un avenant mais d'un marché.

Mme le Maire : les sols et la sono.

M. Chouard : les sols et la partie sons et lumières feront l'objet d'un nouveau marché ; ce ne sera pas des avenants sur un marché existant.

Mme le Maire propose au Conseil Municipal d'approuver la signature de l'avenant n° 5 du lot n° 1 du marché de travaux pour la réhabilitation de la salle du Trépadé, ci-dessus défini.

VOTE	Pour :	31
	Contre :	0
	Abstention :	0

• lot 02 : charpente-couverture-zinguerie

- avenant n° 2 : entreprise BOURDARIOS ASSISTANCE : rénovation de la toiture : 6 363,00 € HT

L'avenant n° 1 portait sur la vérification de l'état global de la toiture, sur laquelle les tuiles avaient été changées. En l'occurrence, cet avenant porte sur :

- l'intervention d'une équipe de charpentiers pour le déplacement du contreventement
- le façonnage, le pliage et la pose d'un chéneau zinc dans le chéneau existant : lors des dernières fortes pluies, d'importantes fuites ont été remarquées sur le 2^{ème} chéneau ; elles passaient inaperçues auparavant car avec les anciens plexiglas, l'eau coulait sur l'extérieur, alors qu'avec les nouveaux, l'eau coulait à l'intérieur. L'extrémité du chéneau étant complètement pourrie, il faut donc le changer.
- le démoussage de la couverture tuiles par pulvérisation : toute la toiture sera nettoyée pour être en accord avec les futures peintures de la façade et des nouveaux panneaux

Mme le Maire propose au Conseil Municipal d'approuver la signature de l'avenant n° 2 du lot n° 2 du marché de travaux pour la réhabilitation de la salle du Trépadé, ci-dessus défini.

VOTE	Pour :	31
	Contre :	0
	Abstention :	0

• lot 03 : serrurerie

- avenant n° 1 : entreprise SERRBAT : réalisation d'un auvent et de la signalétique : 6 100,00 € HT

Il n'y avait pas d'auvent à l'entrée de la salle ; le carrelage a été refait, l'auvent couvrira donc cette partie. Etant située à l'ouest, la pluie arrive directement sur l'entrée ; même si le carrelage est antidérapant, il est utile d'y réaliser un auvent. Esthétiquement, l'architecte nous a proposé un auvent simple, permettant d'avoir une entrée couverte, ce que nous n'avons pas aujourd'hui.

La signalétique sera réalisée sur la base de celle de la médiathèque, soit avec un bandeau de couleur grise, portant l'inscription en lettres découpées "salle du Trépadé", ceci afin de garder une unité sur la place.

Mme le Maire propose au Conseil Municipal d'approuver la signature de l'avenant n° 1 du lot n° 3 du marché de travaux pour la réhabilitation de la salle du Trépadé, ci-dessus défini.

VOTE	Pour :	31
	Contre :	0
	Abstention :	0

M. Gaubert souhaitant quitter la séance, Mme le Maire l'interpelle.

Mme le Maire : excusez-moi M. Gaubert, j'ai un courrier à vous remettre. Donc, courrier remis en mains propres à M. Gaubert.

*M. GAUBERT Jacques donne procuration à Mme DUBOIS Ghislaine
et quitte la séance à 20 h 15*

Nombre de membres	Présents : 24	Votants : 31
-------------------	---------------	--------------

13 - MARCHÉ PUBLIC DE PRESTATIONS DE NETTOYAGE DE LOCAUX COMMUNAUX
(délibération n° 2017-085)

Mme le Maire : à la suite du diagnostic entrepris sur les services techniques et entretien, des préconisations ont été formulées par la société Magellis quant à la nécessité de renforcer les équipes d'entretien. Deux solutions s'offraient pour ce renfort : soit l'embauche d'agents territoriaux ou de remplaçants du fait de l'importance de l'absentéisme au sein de ces équipes, soit l'externalisation en demandant à un prestataire extérieur d'intervenir sur un certains nombre de bâtiments. Nous avons donc opté pour cette dernière, sachant que les bâtiments concernés sont ceux principalement utilisés par les associations, ainsi que les salles de Bidot. En effet, le personnel vivait difficilement que ces bâtiments ne soient pas forcément respectés par les utilisateurs, les équipements étaient rendus sales ; cela générerait un manque de respect vis-à-vis du travail des agents. Nous tenterons de recadrer la situation, nous espérons y parvenir, mais cela ne veut pas dire pour autant que nous accepterons que les locaux soient dégradés ou laissés sales sous prétexte de l'intervention d'une entreprise extérieure. C'est bien clair ... c'est mieux de le dire ... Nous avons des soucis récurrents avec certaines associations, il nous est arrivé de ne pas nettoyer les locaux parce qu'ils n'étaient pas respectés.

Donc, une consultation a été lancée le 29 mars 2017, sept offres ont été reçues.

Le tableau d'analyse des offres était joint à la convocation. La commission d'appel d'offres a été informée lors de la réunion du 3 mai dernier.

La prestation concerne le nettoyage des bâtiments suivants : gymnase de Cantelauze, salles de Bidot, école de football et tribunes du Complexe sportif des Boulbènes, salle du Trépadé (à compter de septembre 2017). Le marché est prévu pour une durée d'un an, renouvelable une fois.

Pour rappel, le diagnostic organisationnel du service entretien avait pointé le manque de personnel pour assurer le nettoyage de l'ensemble des sites et la nécessité de reformer les binômes (pour des raisons de sécurité).

Aussi, il est proposé de retenir l'entreprise Gimn's pour un montant mensuel de 5 132,64 € HT, soit 6 159,17 € TTC, pour une prestation de nettoyage des locaux comprenant la fourniture des produits d'entretien et du matériel.

Le choix s'est porté sur cette société au vu de plusieurs éléments :

- le nombre d'heures et d'agents
- la qualité du personnel
- le matériel qui paraît plus adapté : c'est la seule entreprise qui ait proposé, pour le gymnase, une autolaveuse portée

Les montants annoncés correspondent à 2,5 Equivalent Temps Plein.

Le montant annuel maximum est de 62 311,68 € HT, soit 74 774,02 € TTC car, pour ce marché, seules les salles de Bidot seront nettoyées durant les mois d'été. Pour 2017, le montant estimatif est de 36 000 € HT, soit 43 000 € TTC.

Le début des prestations est prévu au 1^{er} juin 2017, excepté pour la salle du Trépadé, au 1^{er} septembre 2017.

Pour les salles de Bidot, nous aurons la possibilité, dans le cadre d'un marché à bons de commandes avec cette même entreprise, de pouvoir faire appel à cette dernière si les salles étaient utilisées et louées dans la semaine, afin d'avoir la certitude que les utilisateurs les trouvent propres, et inversement, que ceux qui les utilisent derrière les réceptionnent également propres. Avez-vous des questions ?

Ce point a été présenté cet après-midi en Comité Technique : le seul retour que nous ayons eu des agents, via une question posée par l'un des délégués syndicaux, a été de savoir pourquoi les salles de Bidot et du Trépadé avaient été incluses dans le marché. Est-ce que cela avait un rapport avec l'absentéisme de l'agent chargé de l'entretien de ces salles ? La réponse a été clairement "non". Le choix des salles ne s'est pas opéré par rapport aux agents concernés, mais par rapport aux bâtiments eux-mêmes. Nous avons défini les locaux qui nous paraissaient les plus adaptés au fait de les faire entretenir par une société extérieure, afin de recentrer les agents sur les écoles, comme cela avait été souhaité, et les bâtiments administratifs.

M. Pilet : vous avez déjà répondu à beaucoup de questions que j'avais préparées ; je voudrais juste connaître le nombre d'heures d'intervention totales mensuelles. Quant au personnel communal qui accomplissait ces tâches-là, que va-t-il devenir ?

Mme le Maire : il garde, bien entendu, ses heures de travail qui seront réparties sur les autres bâtiments. L'idée est de reconstituer des binômes sur tous les locaux, et d'avoir des équipes plus étoffées sur les écoles.

M. Pilet : par rapport au budget, aux montants donnés de 5 000 € HT mensuels, j'étais donc sur un budget annuel de 62 000 € HT, mais vous venez de dire 36 000 € HT ?

Mme le Maire : 36 000 € HT pour cette année 2017 puisque le début des prestations sera au 1^{er} juin pour les bâtiments évoqués, sachant qu'un certain nombre d'entre eux ne seront pas nettoyés puisqu'ils ne seront pas utilisés durant les vacances, et au 1^{er} septembre pour la salle du Trépadé.

M. Pilet : le budget annuel sera ...

Mme le Maire : ... le budget annuel prévu est de 62 311,68 € HT maximum. Le nombre d'heures mensuelles d'intervention, par site (je n'ai pas le total), est le suivant :

- gymnase de Cantelauze : 124 heures
- grande salle de Bidot : 18 heures
- petite salle de Bidot : 13 heures j'arrondis
- école de football : 26,64 heures
- les tribunes : 34,64 heures
- la salle du Trépadé : 43,3 heures

Tout cela a été étudié avec le responsable du service entretien. Il a systématiquement accompagné l'ensemble des entreprises qui ont répondu à l'appel d'offres, a fait le tour des bâtiments avec elles. Nous avons pris en compte son avis sur les moyens à mettre en œuvre. L'entreprise Gimn's, nationale, possède une antenne sur Fonsorbes. Aussi, nous avons l'intention, lorsque nous lui répondrons, de lui suggérer la possibilité que les trois personnes qu'elle embauchera pour assurer ce travail soient des Fonsorbais ; ou alors de s'adresser au service emploi de la Mairie de Fonsorbes. Mais, ce n'est pas la commune qui embauche.

M. Pilet : avez-vous essayé de faire appel à des entreprises du secteur protégé qui emploient des personnes handicapées, que ce soit l'ESAT ou l'Atelier Protégé, ce qui permettrait aussi à la commune d'avoir des allègements de charges, de donner du travail à des ateliers protégés ?

Mme le Maire : non, nous ne l'avons pas demandé. Nous nous sommes par contre adressés à Entraide et Partage qui n'a pas répondu et à l'association Bellefontaine qui n'a pas été retenue. C'est un travail qui me paraît physiquement pénible pour ces personnes, selon le handicap. Il est vrai que nous ne l'avons pas fait, mais pourquoi pas l'année prochaine si nous relançons le marché, ou pour d'autres types d'interventions.

M. Perrot : ce point est à l'ordre du jour suite, comme vous l'avez dit, à un problème de nombre de personnel et d'absentéisme. A quel niveau se situe actuellement cet absentéisme dans ce service précisément ?

M. Lascret : lorsque le diagnostic a été entrepris sur les services techniques et le service entretien, le point majeur qu'a fait remonter la société Ségéco sur ce dernier est le fait que sur 34 agents normalement prévus, seuls 28 étaient présents du fait de divers arrêts pour maladie, longue maladie, accidents du travail. Nous avons eu, fin d'année dernière, jusqu'à 10-11 agents absents par semaine, absences liées à cette usure, au fait qu'il s'agisse d'un travail contraignant pour le corps, nous avons donc de plus en plus de maladies professionnelles déclarées. Nous avons donc en moyenne au moins 6 agents en moins par rapport aux effectifs réels sur ce service.

Mme le Maire : sachant que parmi les agents présents, des maladies professionnelles ont été reconnues. La médecine du travail demande des postes allégés, avec des charges de travail moins pénibles. Aussi, le fait de pouvoir travailler en équipes sur les écoles permettra également de faire jouer la solidarité entre collègues, de permettre à tous de moins "s'user". Il s'agit d'agents vieillissants qui depuis des dizaines d'années accomplissent des gestes répétitifs et pénibles. L'objectif était également celui-ci.

M. Perrot : c'est exactement ce que j'allais vous demander à propos de l'âge : s'agit-il d'agents âgés proches de la retraite ou plus jeunes ?

Mme le Maire : globalement, le personnel du service entretien est un personnel "usé", âgé d'une cinquantaine d'années. Nous pourrions vous communiquer la pyramide des âges. Je pense que la moyenne d'âge se situe entre 45-50 ans.

M. Pilet : si les problématiques posées sont, comme je le pense, réelles et sérieuses, le problème de l'usure au travail, le problème du respect des différents locaux doivent être traités et avoir des réponses spécifiques ; nous ne devons pas mélanger les choses. Là, la crainte que nous avons, c'est de mettre le doigt à travers le mot "externalisation", et que ce soit "privatisation". Nous avons vu sur le budget qu'il y avait une ligne assez conséquente prévue à cet effet. Donc, sur le principe, pour alerter car, politiquement, mon groupe préfère maintenir l'emploi dans le service public en traitant toutes les conséquences qu'il peut y avoir (usure du travail et autres problématiques), nous sommes contre le fait de faire appel à des entreprises privées pour accomplir un travail qui relève du service public. Si cela pouvait notamment permettre d'employer des personnes handicapées pour lesquelles il existe des encadrements, des emplois spécifiques, nous pourrions étudier la question. Dans le cas actuel, je me positionnerai "contre". Ce positionnement est aussi pour alerter du positionnement politique de mon groupe, qui est celui d'être "contre" tout ce qui s'approche de la privatisation, même si on l'appelle "externalisation", pour mon groupe c'est la même chose. Ce vote politique

ne vient pas exclure toutes les autres problématiques qui sont réelles et sérieuses, que la commune doit donc prendre en charge.

Mme le Maire : je vais juste vous répondre sur la prise en compte des conditions de travail du personnel : n'avez pas de doute, nous avons équipé les agents du matériel nécessaire afin qu'ils puissent travailler dans les meilleures conditions possibles et que nous essayons, autant que faire se peut, de suivre les préconisations de la médecine du travail.

M. Pilet : notez que je n'ai pas émis l'ombre d'un doute là-dessus.

Mme le Maire : oui, d'accord.

M. Pilet : nous voyons aussi ce qu'il se passe, sur un plan plus large, avec les nouvelles collectivités qui ont tendance à se débarrasser auprès du secteur privé de tout ce qui est complexe et compliqué, auprès des entreprises privées qui gèrent ces difficultés puisque nous savons que ce sont des tâches pénibles, harassantes. Je pense aussi qu'il appartient au service public d'assumer ces contraintes-là, et de ne pas se défaire comme le font actuellement d'autres collectivités du département.

Mme le Maire propose au Conseil Municipal d'attribuer le marché public de prestations de nettoyage de locaux communaux à l'entreprise Gimn's.

VOTE	Pour :	29
	Contre :	1 (M. Pilet)
	Abstention :	1 (Mme Voisin)

14 - MARCHÉ PUBLIC - REMPLACEMENT DE MENUISERIES DANS DIVERS BATIMENTS COMMUNAUX (délibération n° 2017-086)

Mme le Maire : une consultation a été lancée le 24 mars 2017, une seule offre a été réceptionnée. La contrainte sur ces menuiseries a été l'exigence que nous avons formulée auprès des entreprises, à savoir qu'elles devaient travailler durant les vacances scolaires pour les locaux scolaires. Je pense que cela a été un frein aux réponses.

Le tableau d'analyse des offres était joint à la convocation. La commission d'appel d'offres a été informée lors de la réunion du 3 mai dernier.

Les prestations sont réparties en 3 lots géographiques :

- lot 1 : groupe scolaire du Trépapé
- lot 2 : groupe scolaire (portes d'entrée dans les halls, brise soleil) et pigeonnier de Cantelauze (volets)
- lot 3 : autres bâtiments :
 - annexe de la Béouzo (planches de rives)
 - site de Bidot (totalité des menuiseries de la petite salle, porte d'entrée de la grande salle)
 - épicerie sociale (porte d'entrée)
 - logement de Moundran (porte d'entrée)

Il est donc proposé de retenir l'entreprise Arexis :

- lot 1 - 235 357,75 € HT
- lot 2 - 48 492,75 € HT
- lot 3 - 19 156,75 € HT (hors planches de rives)
soit un total de 303 007,25 € HT

Nous avons inscrit au Budget Primitif de 2017 la somme de 450 000 € TTC, y compris la réfection des planches de rive de l'école élémentaire de la Béouzo non comprise dans l'offre.

Les montants communiqués avec la convocation n'étaient pas exacts ; ceux énoncés ci-dessus sont inférieurs. Le montant total TTC est de 363 608,40 €, sachant que pour les menuiseries des écoles, la commune bénéficiera des subventions TEPCV (Territoires à Énergie Positive pour la Croissance Verte), du Conseil Départemental. Avez-vous des questions ?

Aucune question n'étant posée, Mme le Maire propose au Conseil Municipal d'attribuer le marché public pour le remplacement de menuiseries dans divers bâtiments communaux à l'entreprise Arexis.

VOTE	Pour :	31
	Contre :	0
	Abstention :	0

15 - ACCESSIBILITÉ DES BATIMENTS - ADOPTION DE L'AGENDA D'ACCESSIBILITÉ PROGRAMMÉ (délibération n° 2017-087)

Mme le Maire : pour faire suite à la présentation de l'avancement de l'Agenda D'Accessibilité Programmé (AD'AP) lors de la séance du 2 février 2017, il est proposé d'approuver ce document qui correspond à un engagement de réalisation des travaux dans le calendrier indiqué.

Les gestionnaires des Etablissements Recevant du Public ont l'obligation, pour mettre leurs établissements en conformité avec les obligations d'accessibilité, de s'engager par la signature d'un AD'AP.

Ce document permet aux acteurs qui ne sont pas en conformité avec les règles d'accessibilité posées par la loi n° 2005-102 du 11 février 2005, de s'engager dans un calendrier de travaux.

Un bureau d'études (APAVE) a été désigné en 2014 pour effectuer les diagnostics accessibilité, puis en 2015 pour l'élaboration de l'AD'AP. Le coût représente 11 112 € TTC.

Le projet stratégique et les documents relatifs à la programmation de la mise en accessibilité des 38 bâtiments étaient joints à la convocation, ainsi que la liste des dérogations sollicitées pour six sites.

Le calendrier prévoit six ans de travaux pour un montant estimatif de 307 365 € HT, dont 25 480 € HT de travaux en régie par les services techniques. Ce montant est issu d'une analyse détaillée sur site. En effet, le coût des travaux indiqué dans les diagnostics était de 807 915 €, avec une dérogation de 88 620 €, donc avec un solde de 719 295 € (chiffres annoncés par APAVE).

Les explications concernant l'écart des montants sont les suivantes :

- des travaux sont prévus en régie, il n'apparaît donc que le coût des matériaux (le coût horaire des agents n'apparaît pas)
- les travaux des diagnostics ont été surestimés : exemple : nous avons opté pour un toilette et un vestiaire pour personnes handicapées par bâtiment, et non dans chaque lieu de toilettes ou vestiaires ; de plus, les montants ont été surévalués
- les travaux de la salle du Trépapé sont intégrés dans le marché de réhabilitation et non dans ce montant (9 000 €)
- des travaux concernant le stationnement seront portés par le Muretain Agglo
- autre exemple : pour le centre de loisirs, le montant du diagnostic était de 32 415 €, que nous avons ramené à 11 240 €, avec 8 travaux en régies et un seul toilette à la place de 3

Bien entendu, nous solliciterons des subventions auprès de l'Etat et du Conseil Régional.

La commission Accessibilité se réunira pour étudier tout cela dans le détail, dès que M. Marin sera de retour (courant du mois de mai ou de juin).

Après validation par le Conseil municipal, le projet d'AD'AP sera déposé à la Préfecture de la Haute-Garonne. Avez-vous des remarques, des questions ?

M. Pilet : vous avez mentionné six dérogations, alors qu'elles sont portées à neuf sur le projet stratégique.

Mme le Maire : je suis désolée, mais je ne maîtrise pas parfaitement le sujet, c'est M. Pierre Marin qui le maîtrise puisqu'il l'a conduit.

M. Pilet : sur le principe de s'engager, nous en avons déjà parlé, je suis favorable. Mon groupe est très satisfait que ces investissements soient réalisés avec une visibilité sur les années à venir. Il y a quelques points sur l'ordre de lancement, mais je ne vais pas chipoter sur le fait que ce soit sur telle ou telle année. Le plus important est qu'au bout de six ans ce soit réalisé.

Sur le projet stratégique, document qui nous a été remis, au 3^{ème} paragraphe "*les deux dernières années de la programmation concernent des sites qui feront l'objet de programmes d'investissements futurs et qui sont probablement voués à disparaître*" : je voudrais avoir des explications, d'autant que deux paragraphes en dessous, il est question de "substitution", qui, si je comprends bien, concernerait aussi la Maison de la Culture.

Mme le Maire : pour la Maison de la Culture, c'est lié aux toilettes. Je vais vous citer un exemple donné par M. Marin : si un enfant handicapé, se déplaçant en fauteuil roulant, doit être accueilli dans une classe qui n'est pas adaptée à son handicap, il sera entendu avec les Directrices qu'un changement de classe s'opère afin que cet enfant puisse être accueilli dans un local accessible sans difficulté pour lui. La substitution prévoit ce genre d'aménagements.

M. Pilet : "*substitution de la Maison de la Culture*". C'est la façon dont c'est formulé ...

Mme le Maire : ... je suis désolée M. Pilet, je n'ai pas les réponses techniques, le seul qui puisse vous les donner est M. Pierre Marin. Soit nous en reparlons à l'occasion d'un prochain Conseil Municipal, soit ces questions pourront être posées à la commission Accessibilité. Si vous n'en faites pas partie, il vous sera proposé de participer à la réunion de cette commission de façon à ce que vous puissiez détailler vos questions ...

M. Pilet : ... oui, parce qu'il est indiqué que des sites sont voués à disparaître sur les deux dernières années

...

Mme le Maire : ... je suis désolée, je ne peux pas vous répondre. Si vous voulez, nous actons le principe de l'AD'AP, en partant du principe que ces précisions vous seront apportées, soit à l'occasion de la réunion de la commission Accessibilité, soit à l'occasion d'un prochain Conseil Municipal ...

M. Pilet : ... quand on regarde les sites sur les deux dernières années, je ne vois pas lesquels pourraient être voués à disparaître ; l'église, je ne pense pas qu'elle soit vouée à disparaître, même si je suis prôneur de la laïcité, ou le stade du Trépadé ... j'espère que c'est une mauvaise formulation de la phrase.

Mme le Maire : il pourrait y avoir une réflexion sur le stade du Trépadé, cela fera partie de la discussion que nous mènerons sur l'aménagement, l'embellissement, du centre ville, ce qui est un autre sujet ...

M. Pilet : ... vous m'inquiétez, cela veut dire que le paragraphe "... concernant des sites ... qui sont probablement voués à disparaître" est peut-être vrai.

M. Chouard : non, ce n'est pas ça. Si nous parlons purement du stade du Trépadé, je pense qu'il s'agit des vestiaires, des toilettes et autres qui sont fermés, vétustes.

Mme le Maire : attention. Nous avons évoqué des choses, pour autant que ne circulent pas des rumeurs dans Fonsorbes "ils veulent supprimer un stade de foot, on ne sait plus ou on va jouer".

M. Pilet : non.

Mme le Maire : si nous en supprimons un, cela signifie qu'il y en aura un autre ailleurs.

M. Pilet : c'est bien de le dire ...

Mme le Maire : ... oui ...

M. Pilet : ... parce qu'il y a un procès-verbal public. Si les gens voient "année 5, année 6", et ce paragraphe dans le projet stratégique, ils vont chercher, comme nous nous l'avons fait, ce qui va disparaître.

Mme le Maire : pour l'instant, rien n'est acté. De toute façon, si nous supprimons quoi que ce soit, ce sera remplacé. L'objectif n'est pas de priver qui que ce soit des installations nécessaires pour la pratique de ses activités sportives, culturelles ou autres.

M. Pilet : je vous invite donc à bien clarifier ce point justement pour éviter toute rumeur ...

Mme le Maire : ... que les footballeurs, en l'occurrence, ne s'inquiètent pas ...

M. Pilet : ... il y a d'autres points à revoir, je ne vais pas les reprendre, vous avez compris le message ...

Mme le Maire : ... d'accord. Nous regarderons tout cela avec M. Pierre Marin pour vous inviter à la commission Accessibilité puisque c'est un sujet qui vous tient à cœur, il n'y a pas de souci.

M. Pilet : excusez-moi. Une dernière information, qui est vraiment en lien : le 19 mai prochain sera présenté au cinéma de Fonsorbes le film "Patients", suivi d'un débat sur la place des personnes handicapées dans la ville avec des partenaires externes.

M. Chouard : ce film a été réalisé par Grand Corps Malade.

M. Pilet : oui, tout à fait.

Mme le Maire propose au Conseil Municipal d'adopter l'Agenda D'Accessibilité Programmé.

VOIE	Pour :	31
	Contre :	0
	Abstention :	0

16 - ACQUISITION DE DEUX PARCELLES - SECTEURS ROUTE DE TARBES ET BÉNECH (délibérations n° 2017-088 et 2017-089)

Mme le Maire : pour rappel, avait approuvée, par délibération en date du 27 mai 2015, l'ouverture d'une enquête publique pour le transfert d'office de voies privées dans le domaine public. Cette délibération portait sur trois voies, dont deux appartenant à Mme AROLES Marie, à savoir :

Voies	Parcelles	Surfaces	Propriétaires	Observations
Partie de la piste cyclable RD 632	BP 122	686 m ² (188 ml)	Mme AROLES Marie	Mme AROLES est décédée - les recherches de la commune n'avaient pas permis de retrouver un héritier
Chemin Bénech - trottoir	BP 123	172 m ² (160,20 ml)	Mme AROLES Marie	

Puis, par délibération du 23 novembre 2015, avait été acté le transfert de ces parcelles dans le domaine public.

Cependant, le nouveau propriétaire de ces deux parcelles a été identifié, à savoir M. DUR Jean-Pierre, avec qui nous avons trouvé un accord.

Aussi, il est proposé de procéder à l'acquisition des dites parcelles. Cette acquisition interviendrait pour un montant total de 1 500,00 €. Cette acquisition n'est pas soumise à avis du service France Domaine, ni à la TVA. Les frais notariés seront pris en charge par la Mairie.

Le plan était joint à la convocation.

Ce dossier a été examiné par la commission finances réunie le 2 mai 2017.

Ce point fait l'objet de deux votes : l'un pour modifier la délibération du 23 novembre 2015 afin d'exclure ces parcelles du transfert d'office et le second pour l'acquisition des deux parcelles concernées. Sinon, cela signifie que la commune devra se relancer dans les démarches d'une enquête publique, ce qui prendra du temps, nous le voyons pour toutes les autres parcelles pour lesquelles nous sommes en train de signer les actes avec les propriétaires ; ce sont des démarches administratives fort longues et compliquées. Avez-vous des questions ?

Aucune question n'étant posée, Mme le Maire propose au Conseil Municipal de modifier la délibération du 23 novembre 2015 afin d'exclure ces deux parcelles du transfert d'office dans le domaine public,

VOTE	Pour :	31
	Contre :	0
	Abstention :	0

et de procéder à l'acquisition des deux parcelles ci-dessus définies.

VOTE	Pour :	31
	Contre :	0
	Abstention :	0

17 - NOUVELLE PROCÉDURE POUR LE PRÊT DE SALLES ET D'ÉQUIPEMENTS

M. Chouard : une nouvelle procédure de prêt des salles, équipements et matériels pour les associations a été mise en place. Celle-ci a été annoncée aux commissions sport et culture, et lors de la réunion du 3 octobre 2016 à l'ensemble des associations.

Dans le cadre de sa politique partenariale avec les associations locales, la municipalité met gracieusement à la disposition des associations fonsorboises des salles ou infrastructures municipales et du matériel.

Afin de permettre une meilleure gestion des plannings et de répondre au mieux aux attentes des associations, de nouvelles modalités de réservation de salles seront mises en place à partir de la rentrée de septembre 2017. Le descriptif de la procédure était joint à la convocation.

Les associations devront transmettre leurs demandes de mise à disposition annuelle avant le 22 mai. Une réponse leur sera transmise en juin, et les conventions seront signées en septembre. Généralement, avec M. Rivier pour le secteur culturel, nous organisons une réunion au mois de juillet avec les principales associations utilisatrices. Cette année, ce sera une première avec la présence de l'agent chargé du service sport. Il y aura aussi une réunion début juillet de façon à tout caler suite aux réservations effectuées.

Concernant la mise à disposition temporaire de salles ou d'équipements, la procédure sera plus souple s'il s'agit d'un créneau d'un site déjà prêté à l'association concernée.

Mme le Maire : avez-vous des questions ?

M. Pilet : si un club sportif, ou autre, formule une demande pour une réservation d'un créneau, notamment pour le 22 mai, et, si entre cette date et le début de la saison suivante, il doit modifier son créneau pour une raison quelconque ...

M. Chouard : ... c'est dans le cadre des réunions préparatoires. Avant de finaliser les plannings, nous les validons avec les associations, en juin pour la partie sport, en juillet pour la partie culturelle. Cette nouvelle procédure nous fera gagner beaucoup de temps ; ces réunions étaient très longues car tout le monde devait se mettre d'accord. Avec cette nouvelle procédure, nous aurons toutes les demandes fin mai, nous saurons donc exactement ce qu'il en est.

M. Pilet : un délai est-il fixé pour les réservations des événements exceptionnels ? Je n'ai pas su le voir.

M. Chouard : pour l'évènementiel, c'est deux mois. Cependant, il peut y avoir une certaine souplesse pour des événements particuliers, et s'il y a une disponibilité.

M. Pilet : c'est ce que j'allais dire car il ne faudrait pas que les procédures tuent le dynamisme ...

M. Chouard : ... non.

Mme le Maire : sachant que sur des événements exceptionnels il y a une importante préparation en amont et donc, classiquement, les demandes sont formulées bien avant.

M. Chouard : cela vient de nous arriver. Nous avons reçu, il y a une dizaine de jours, une demande du Comité Départemental d'Athlétisme pour une importante manifestation le week-end prochain (cette manifestation devait initialement se dérouler sur une autre commune). L'association Athlé 632 l'a prise en charge, il a donc fallu procéder à diverses organisations : 300 enfants seront présents sur le stade du lycée. Cela reste exceptionnel, cette manifestation a pu avoir lieu car il y avait de la disponibilité. Les agents des services concernés (sport et techniques) ont fait le nécessaire pour que tout soit fait dans les temps. Mais, sans disponibilité, nous n'aurions pas pu répondre favorablement à cette demande.

M. Pilet : d'après les premiers retours que j'ai eus, cela semble un peu lourd, mais il faudra voir à l'usage. Lorsque cela avait été présenté en commission, pour moi il était clair que les groupes politiques, notamment les Elus, n'étaient pas concernés par ces procédures ...

M. Chouard : ... nous sommes plus sur une procédure de prêt de salles sur de longues durées ...

M. Pilet : ... j'ai été amené à réserver une salle en tant qu'Elu pour rencontrer les habitants, ensuite je l'utilise aussi en tant que groupe politique. Je voulais donc savoir qu'elle était la procédure car cela semblait compliqué, car j'ai su aussi, je ne suis pas le seul groupe politique à rencontrer un problème pour la réservation d'une salle, qu'actuellement cela semblait un peu complexe.

M. Chouard : nous l'avons toujours dit, la priorité sur les salles est donnée aux associations utilisatrices. Après, il reste des disponibilités. Mais, nous ne pouvons pas nous permettre qu'un groupe politique, ou autre, fasse une réservation six mois à l'avance, ce n'est pas possible.

M. Pilet : je prends un exemple concret : jusqu'à présent, pour réserver une salle, je contactai le service pour en connaître la disponibilité ; si la salle était libre, j'adressai un mail pour en demander le prêt. Lorsque je pouvais, j'anticipai sur 3 ou 4 dates pour des raisons de fonctionnement, cela ne posait pas de souci particulier. Il arrive rarement que je rencontre les habitants, mais cela m'est arrivé il y a peu de temps : il m'a été demandé de remplir l'ensemble des formulaires. J'étais seul à les rencontrer, je ne peux pas être le serre file et le guide file. Il me semble que ces réservations ne peuvent entrer dans ce cadre-là, qu'il faudrait une adaptation ...

M. Chouard : ... dès l'instant où vous formulez une réservation de salle, M. Pilet, un dossier est à remplir, quelque soit le site de réservation ...

M. Pilet : ... c'est justement ce que je suis en train de dire, il faut qu'il y ait un aménagement, que l'on tienne compte des spécificités pour les Elus, car des Elus reçoivent des gens, personnellement je ne peux pas les recevoir dans un bureau sans toilettes et pour recevoir plusieurs personnes, il faut un certain espace. Ensuite, c'est le même problème pour les Conseils de Quartiers, ils ne peuvent remplir l'ensemble de ces documents. Il faut trouver un mode allégé pour ce type de pratique. Cependant, si un groupe politique organise une manifestation ouverte au public, il me semblerait normal qu'il soit traité au même titre que les associations de Fonsorbes, il remplit les mêmes documents. Mais lorsqu'il s'agit de fonctionner sur des réunions en interne, pour notamment recevoir des gens, sachant que ces réunions sont souvent décidées au dernier moment, il est difficile de suivre cette procédure.

M. Chouard : je vous entends. Si vous remplissez une fois le document, il s'agit pour les fois suivantes de procéder à un "copier-coller" pour modifier uniquement la date. Lorsque vous organisez une réunion pour votre groupe politique, vous avez juste à changer la date et à envoyer le même document. Je ne vois pas ce qui est lourd.

M. Pilet : il nous est demandé, par exemple, de remplir ...

M. Chouard : ... vous le remplissez ...

M. Pilet : ... mais non, je suis tout seul ...

M. Chouard : ... ce n'est pas nous qui avons décidé, ce sont des documents officiels, nous sommes dans la légalité, nous avons des obligations.

M. Pilet : je crois qu'il y a vraiment un enjeu, je vous invite à le revoir par rapport aux groupes politiques, au fonctionnement des Elus.

M. Chouard : nous allons le regarder. Mais cela reste tout de même une manifestation publique.

M. Pilet : personnellement, cela m'arrive deux fois dans l'année de recevoir des personnes. J'entends aussi que s'il s'agit d'une manifestation ouverte à tout le monde, à des adhérents, à des personnes que l'on souhaite rencontrer, que l'on rentre dans le cadre commun à tous les Fonsorbais, bien évidemment. Mais, c'est après, toute la procédure spécifique. Je ne suis pas le seul, au niveau des partis politiques de Fonsorbes, à avoir rencontré cette problématique. Et pour les Conseils de Quartiers c'est pareil.

Mme le Maire : nous allons le regarder.

Mme Gosselin, du groupe Majoritaire : sur les modalités, il est noté : "*après examen de la demande, la décision municipale est notifiée par courrier courant juin*". Je m'interroge par rapport aux dates de réservation. Par exemple, mon association organise des soirées, une fois par mois, et nous établissons des flyers. Mais, l'imprimeur nous demande les dates des soirées beaucoup plus tôt que mi-juin. Est-ce que la réponse peut être anticipée ?

M. Chouard : cette modalité de réservation a vraiment été créée à l'origine pour tous les utilisateurs réguliers, c'est-à-dire pour des créneaux réservés, par exemple sur Bidot, afin qu'ils puissent être figés définitivement. En effet, si tu as une réservation particulière supplémentaire pour laquelle tu connais la date à l'avance, il n'y a aucun problème, elle peut être figée largement à l'avance.

Mme Gosselin : dans la mesure où je transmets les dates souhaitées pour les soirées, je peux supposer ... puisque les dates sont disponibles ...

M. Chouard : ... oui puisque l'A.F. Danse est l'utilisateur prioritaire ...

Mme le Maire : ... tu seras prioritaire ...

M. Chouard : ... oui en l'occurrence c'est l'A.F. Danse, mais si demain c'est l'A.F. Basket à Cantelauze ou l'A.F. Volley au lycée, c'est pareil, sont prioritaires les utilisateurs.

Mme Gosselin : avant, nous avons la réponse plus tôt, c'est la raison pour laquelle je m'inquiétais.

Mme le Maire : ce n'était qu'une information.

18 - CRÉATION D'UN POSTE - GARDIEN-BRIGADIER (délibération n° 2017-090)

M. Lascret : l'ensemble des points liés aux ressources humaines a été examiné par la commission du personnel réunie le 24 avril 2017 et présenté au Comité Technique le 4 mai 2017.

Il est proposé de créer le poste suivant :

- Gardien-Brigadier, 35/35^{ème}, à compter du 1^{er} juin 2017

Ce poste concerne le changement de service d'un agent qui intégrera la Police Municipale le 1^{er} juillet 2017.

Il convient que cet agent soit agréé par le Préfet et le Procureur de la République. Ensuite, il devra suivre une formation de six mois et prêter serment devant le Tribunal d'Instance.

Pour information, l'Agent de Surveillance de la Voie Publique (ASVP) a demandé sa mutation interne aux services techniques.

Mme le Maire : avez-vous des questions ?

M. Perrot : est-ce que le poste occupé dans le service actuel par le futur Gardien-Brigadier sera fermé ? Car habituellement, une création de poste entraîne une fermeture, comme ce n'est pas explicitement mentionné.

Mme le Maire : le poste ne peut être fermé pour l'instant, mais le sera lorsque l'agent quittera le service pour prendre ses fonctions de Gardien-Brigadier.

La Directrice des Ressources Humaines : le poste sera fermé lorsqu'il aura réussi sa formation et qu'il obtiendra les agréments nécessaires.

M. Perrot : nous serons prévenus à ce moment-là.

Mme le Maire : de toute façon, la fermeture de poste sera proposée au Conseil Municipal.

M. Perrot : d'accord. C'est parce que je ne voyais plus notée "ouverture-fermeture de poste".

Mme le Maire propose au Conseil Municipal d'approuver la création du poste de Gardien-Brigadier.

VOTE	Pour :	31
	Contre :	0
	Abstention :	0

19 - MODIFICATION DE DURÉES HEBDOMADAIRES (délibération n° 2017-091)

M. Lascret : une réflexion a été lancée à propos des agents dont la durée hebdomadaire est inférieure à 28 heures, et qui ne bénéficient donc pas du statut CNRACL.

Aussi, il est proposé de modifier la durée de travail de quatre agents (l'étude est en cours pour deux autres agents). Il convient donc :

Augmentation de durées hebdomadaires

- de créer 2 postes d'Adjoint Technique à 28/35^{ème} à compter du 1^{er} juin 2017, et donc :
 - de fermer 1 poste d'Adjoint Technique à 24,5/35^{ème} à la même date
 - de fermer 1 poste d'Adjoint Technique à 21,5/35^{ème} à la même date
- de créer 1 poste d'Adjoint Technique à 30/35^{ème} à compter du 1^{er} juin 2017, et donc :
 - de fermer 1 poste d'Adjoint Technique à 26/35^{ème} à la même date
- de créer 1 poste d'Adjoint d'animation principal 2nde classe à 28/35^{ème}, à compter du 1^{er} juin 2017, et donc :
 - de fermer 1 poste d'Adjoint d'animation principale 2nde classe à 20/35^{ème} à la même date

Les services concernés par ces changements sont le CCAS, le service entretien, le service administratif et la ludothèque.

De plus, suite à la mise en œuvre des préconisations du diagnostic portant sur le service entretien, il est proposé :

- de modifier la durée horaire d'1 poste d'Adjoint Technique : de 33/35^{ème} à 35/35^{ème} à compter du 1^{er} juin 2017

Diminution d'une durée hebdomadaire

- de modifier la durée horaire d'1 poste d'Adjoint Technique : de 35/35^{ème} à 33,5/35^{ème} à compter du 1^{er} juin 2017, à la demande de l'agent

Mme le Maire : avez-vous des questions ? Ces points ont été soumis à la commission du personnel et au Comité Technique, et validés par les représentants syndicaux qui ont été extrêmement satisfaits de l'augmentation du temps de travail d'un certain nombre de leurs collègues.

Mme le Maire propose au Conseil Municipal d'approuver la modification de la durée hebdomadaire ci-dessus détaillée.

VOTE	Pour :	31
	Contre :	0
	Abstention :	0

20 - HORAIRES D'ÉTÉ DES SERVICES TECHNIQUES

M. Lascret : il s'agit d'une information. Afin d'améliorer les conditions de travail des équipes intervenant pendant les fortes chaleurs, il est prévu d'affecter des horaires d'été pour tous les agents des services techniques, excepté pour les agents de la fonction support (service administratif).

L'application se fera :

- pour le service "espaces verts" : 7h-14h, avec une pause méridienne de 30 mn, du 15 juin au 31 août
- pour le service "patrimoine" : 7h-14h, avec une pause méridienne de 30 mn, du 1^{er} juillet au 31 août

Mme le Maire : sachant que ces horaires d'été existaient d'ores et déjà pour le service "espaces verts", si ce n'est l'heure de pause qui diffère. Suite à la demande du service "patrimoine" de modifier ses horaires, nous les avons alignés sur ceux du service "espaces verts". Il a bien été précisé aux agents que ce temps de pause méridienne était obligatoirement pris sur le lieu de travail (soit dans les locaux des services techniques, soit dans la salle de convivialité du football), avec interdiction de rentrer manger à domicile. Ce temps est considéré comme du temps de travail.

M. Pilet : c'est une excellente chose, cela aurait dû être fait depuis très longtemps.

M. Chouard : cela existait déjà sur les espaces verts.

21 - RÉORGANISATION DE L'ACCUEIL DE LA MAIRIE

M. Lascret : une des problématiques soulevées dans le Document Unique d'Evaluation des Risques Professionnels, au niveau de l'accueil, est l'agent isolé le samedi matin. Plusieurs études ont été menées pour trouver une solution, aucune ne s'étant avérée pérenne. Il a été aussi examiné les horaires d'accueil de plusieurs Mairies du secteur : 5 communes sur 10 sont fermées le samedi matin, et une seule de plus de 10 000 habitants reste ouverte sur ces 10 communes. De plus, une des villes concernées a enlevé cette tranche horaire en 2016, nous l'avons contactée : les administrés n'ont pas fait remonter de problèmes particuliers. En compensation de cette fermeture le samedi matin, l'accueil sera ouvert le mercredi jusqu'à 19 heures. Il a donc été décidé de modifier les heures d'ouverture au public de l'accueil de la Mairie à compter du 1^{er} juin 2017, à savoir :

- lundi, mardi et jeudi : 8h30-12h et 13h30-18h
- mercredi : 8h30-12h et 13h30-19h
- vendredi : 8h30-12h et 13h30-17h30

Les états d'heures des agents de l'accueil ont été revus pour intégrer ces nouveaux horaires. Un agent sur trois sera prévu le mercredi soir, sachant que sur cet horaire les Elus de la Majorité sont habituellement présents pour les bureaux municipaux.

Ces nouveaux horaires ont été présentés cet après-midi en Comité Technique, et accueillis très favorablement par les représentants des salariés.

Mme le Maire : ces horaires ont bien entendu été discutés avec la responsable et les agents du service accueil, qui ont validé le fait de travailler sur ces nouveaux horaires.

M. Perrot : je suis assez surpris de cette démarche. Beaucoup de personnes de Fonsorbes travaillent au moment des horaires d'ouverture de la Mairie et gardent justement le samedi matin pour profiter d'une démarche à la Poste pour se rendre à la Mairie, notamment pour payer la cantine, récupérer des formulaires. D'après ce que je comprends, le fait qu'il n'y ait qu'une seule personne à l'accueil pose un problème de sécurité. Cependant, l'Elu de permanence peut très bien faire office, aidé même d'une personne de la Police Municipale.

M. Chouard : j'étais de permanence et devais officier un baptême civil, j'étais donc présent de 10h à 12h et suis resté avec la personne de l'accueil. Nous avons eu beaucoup de temps pour discuter car de 10h à 12h nous n'avons reçu qu'une seule personne, un charmant Monsieur qui devait être âgé de plus de 80 ans. Il est resté très longtemps à raconter sa vie auprès de la personne de l'accueil. Nous officions régulièrement des mariages et baptêmes : le samedi matin, globalement, il y a très peu de monde. De plus, concernant les documents officiels, ils sont tous disponibles sur le site de la Mairie et sur Internet.

M. Perrot : ce n'est pas tous les samedis qu'il y a une seule personne.

Mme le Maire : certes. Mais pour autant, nous avons pris en considération ce problème de sécurité. Les Elus de permanence ont aussi des contraintes autres. Il nous arrive d'être appelés sur des interventions hors Mairie, nous ne sommes donc plus présents à ce moment-là et l'agent reste seule. Cette discussion a fait l'objet d'échanges avec l'ensemble du personnel, cela lui convient parfaitement. Des Mairies (Colomiers, Muret) ont depuis longtemps fermé leur accueil le samedi, voire même fermé le vendredi après-midi (notamment Colomiers) ; d'autres ferment l'accueil le vendredi à partir de 15 h ou 16h. Je crois qu'actuellement les gens qui sont salariés hors Fonsorbes profitent, soit, notamment les femmes, du mercredi, soit de leurs RTT (Réduction du Temps de Travail) qui leur permettent de venir en Mairie. De plus, comme l'a dit M. Chouard, les documents administratifs sont téléchargeables sur Internet.

M. Perrot : si les gens prennent leur RTT, ce n'est pas pour se rendre spécifiquement à la Mairie, c'est pour autre chose.

Mme le Maire : si vous le dites. Donc, à partir du 1^{er} juin, la Mairie appliquera ces nouveaux horaires.

M. Pilet : sur les aménagements d'horaires, cela ne me pose pas de difficulté. Il reste une amplitude suffisamment large d'ouverture. Par contre, sur un autre service, l'amplitude a largement été modifiée sans explications, à notre connaissance, à savoir les Services Techniques qui sont fermés l'après-midi, ce qui me pose par contre un réel problème, un réel souci pour les administrés. Je souhaite donc savoir si ce sera pérenne, si c'est conjoncturel.

Mme le Maire : pour l'instant, c'est conjoncturel dans le sens où l'un des agents administratifs des services techniques est en congés maladie de longue durée, ses collègues ont donc une charge de travail plus importante. Vous connaissez les locaux tels qu'ils sont : les trois agents travaillent dans le même bureau. Elles travaillent en étant en permanence interrompues par la visite des administrés, même si une seule les reçoit ; cela génère du bruit dans le bureau, des conditions de travail difficiles. Il en est de même avec les appels téléphoniques, il est compliqué de travailler avec la nécessité de répondre au téléphone. Nous avons donc décidé, dans un premier temps, de n'ouvrir au public que le matin. Si une personne téléphone pour un motif urgent, il lui est répondu de s'adresser à l'accueil de la Mairie qui gèrera cette urgence. Aujourd'hui, compte-tenu du contexte, il nous a paru nécessaire de procéder ainsi. Je vous rappelle que le service urbanisme adopte ce même mode de fonctionnement ; les administrés ont pris l'habitude de venir sur les horaires d'ouverture de ce service. Sinon, les agents ne peuvent pas travailler dans des conditions correctes. L'agent chargée des locations de salles, de la rédaction des contrats, et autres, doit pouvoir, à un moment, travailler sereinement, pouvoir s'isoler. Si du monde défile en permanence pour poser des questions diverses et variées, les agents ne peuvent pas travailler, cela gêne leur concentration, ce que nous pouvons entendre. De plus, cela génère de la fatigue supplémentaire.

M. Pilet : par rapport aux agents, oui. Par rapport à l'ouverture du service public, c'est relatif, il faut arriver à concilier les deux, il faut que l'ouverture au service public soit suffisamment large afin de permettre à tous les administrés de pouvoir s'y présenter. Nous, nous avons beaucoup de retours assez négatifs.

M. Baë, Adjoint délégué au secteur "services techniques-communication" : j'ai également eu des doutes lorsque nous avons pris cette décision, j'étais un peu inquiet. Cette décision a été prise parce que cette demande était récurrente de la part des agents qui éprouvaient réellement des difficultés à travailler. Elles m'ont clairement dit qu'elles n'en pouvaient plus, qui leur était impossible de travailler sereinement en ayant des personnes qui intervenaient systématiquement, que ce soit des agents, du personnel extérieur, des administrés ou autres. Force est de constater que nous n'avons pas eu tant de retours négatifs que ça. Personnellement, je n'ai eu qu'un retour relativement négatif, peut-être y en a-t-il eu d'autres. Mais, je m'attendais vraiment à pire.

Mme le Maire : en ce qui me concerne, personne ne m'a interpellée. Pourtant, mon adresse est connue, on peut me contacter par mail, il n'y a pas de souci. Lorsque les gens veulent nous trouver, ils nous trouvent ; ce n'est pas compliqué. En l'occurrence, lorsque nous posons la question, ici à l'accueil, que ce soit par téléphone ou par mail, nous n'avons pas de remontée. Les administrés peuvent s'adapter, leurs démarches peuvent se régler par téléphone, la présence physique n'est pas non plus indispensable.

M. Pilet : je pense que nous en reparlerons, j'entends que c'est conjoncturel, après il y a la réalité de l'agent, qui est une chose. Je tiens à dire l'importance d'avoir des amplitudes de plages horaires suffisantes pour l'ouverture des services publics.

Mme le Maire : oui, mais pour autant il faut que les agents puissent travailler.

M. Pilet : tout à fait d'accord, et cela rejoint la demande faite lors du dernier Conseil Municipal sur l'évaluation de la charge de travail sur la commune, nécessaire pour connaître l'adéquation entre les agents et la réalité de la charge de travail. Je crois que c'est aussi un vœu réaliste.

M. Lascret : pour ces nouveaux horaires de l'accueil, ce n'était qu'une information.

22 - ADHÉSION AU SERVICE EMPLOI-MISSIONS TEMPORAIRES DU CENTRE DE GESTION DE LA HAUTE-GARONNE (délibération n° 2017-092)

Mme le Maire : il est proposé d'adhérer au service emploi-missions temporaires au sein du Centre de Gestion de la Haute-Garonne. Ce service propose aux collectivités et établissements territoriaux qui le demandent la mise à disposition de personnel compétent pour :

- recruter temporairement des agents contractuels sur des emplois non permanents pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire ou saisonnier d'activité
- effectuer des remplacements de fonctionnaires ou d'agents contractuels autorisés à exercer leur fonction à temps partiel ou indisponibles en raison d'un congé

Il convient également d'autoriser Mme le Maire à signer les conventions ponctuelles de mise à disposition de personnel.

Le coût est de 10 % du montant de la somme du traitement brut de l'agent, des charges patronales.

La première fiche mission demandée à ce service concerne le service urbanisme, un agent peut venir en remplacement du 15 mai au 31 août 2017. Avez-vous des questions ?

Aucune question n'étant posée, Mme le Maire propose au Conseil Municipal d'approuver l'adhésion de la commune au service emploi-missions temporaires du Centre de Gestion de la Haute-Garonne.

VOTE	Pour :	31
	Contre :	0
	Abstention :	0

23 - AVENANT AU PROJET URBAIN PARTENARIAL POUR LE PROJET IMMOBILIER IMPASSE MARYSE BASTIÉ (délibération n° 2017-093)

M. Lerat : pour rappel, avait été approuvée, par délibération du 2 février 2017, la signature d'une convention pour un Projet Urbain Partenarial (PUP) pour le projet immobilier de la SAS Compagnie Immobilière Jacques Julien sur les terrains situés Place Maryse Bastié (aménagement de 16 logements). Il portait sur la réalisation des équipements publics suivants :

- aménagement de sécurisation du carrefour des impasses Maryse Bastié et du Pasticié
- renforcement du réseau d'eau potable
- extension du réseau électrique

La participation de l'aménageur est de 105 710 € HT.

Cependant, le 16 mars 2017, la SAS Compagnie Immobilière Jacques Julien a demandé le transfert du permis de construire, accordé le 10 mars 2017, au profit de la SCCV Harmonia. De fait, cette dernière a accepté de financer, dans les conditions détaillées dans ladite convention, les équipements publics nécessités par l'opération d'aménagement.

Aussi, il est proposé de signer un avenant n° 1 à la convention de PUP pour le projet immobilier impasse Maryse Bastié.

Le projet avait déjà été voté, c'est seulement un changement de prestataire.

M. Pilet : j'ai recherché qui était le responsable, ça va de filiale en filiale, je vous invite à aller voir, aucun site ne coïncide, ça n'a aucune incidence ...

Mme le Maire : ... nous sommes d'accord, cela laisse perplexe ...

M. Pilet : c'est comme ça, c'est aussi le monde pour lequel nous essayons de faire changer ce modèle économique parce que nous nous disons que chaque intermédiaire qu'il y a derrière s'octroie un profit.

Ceci dit, lorsque cela avait été abordé sur un Conseil Municipal précédent, je m'étais abstenu, je garderai donc la même cohérence ; aussi, je m'abstiendrai.

Mme le Maire propose au Conseil Municipal d'approuver la signature de l'avenant n° 1 au PUP pour le projet immobilier impasse Maryse Bastié.

VOTE	Pour :	30
	Contre :	0
	Abstention :	1 (M. Pilet)

24 - COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION LE MURETAIN AGGLO - CONSTITUTION DE COMMISSIONS - DÉSIGNATION DES DÉLÉGUÉS (délibération n° 2017-094)

Mme le Maire : le Conseil Communautaire du Muretain Agglo, par délibération en date du 21 mars 2017, a acté la création des cinq commissions.

Aussi, il est proposé de procéder à la désignation de Conseillers Municipaux pour représenter la commune au sein de ces commissions, dans la limite d'un membre pour chacune d'elles.

Nous avons déjà évoqué ce sujet. Nous désignons un délégué, en sachant que si le dossier concerne un autre Elu du Conseil Municipal possédant les compétences pour traiter ce sujet-là, celui-ci pourra remplacer le délégué désigné.

Ces commissions et Elus proposés sont les suivants :

Développement/Mobilités

Mme le Maire : nous proposons M. BAË Jean-Philippe. Y a-t-il d'autres candidats ?

M. Perrot : M. LALANNE Philippe est candidat.

Mme le Maire : je vous propose un vote à mains levées.

M. Pilet : pour dénoncer ce manque de places à l'Opposition, je ne parle pas du Conseil Municipal de Fonsorbes, mais du Muretain Agglo puisque M. Mandement avait expliqué qu'il fallait que ce soit les Elus qui représentent la Majorité Municipale, je décide de ne participer à aucun vote.

Mme le Maire : ce qui avait été également ajouté, c'est que nous pourrions avoir l'ordre du jour suffisamment en amont afin de pouvoir éventuellement en débattre en Conseil Municipal en fonction des sujets et si les dates nous le permettent.

M. Pilet : cela risque d'être juste. Mais le principe, par rapport au Muretain Agglo de ne pas laisser la place à l'Opposition, quelle qu'elle soit, cela ne me convient pas du tout. Je le manifeste donc en ne participant pas aux votes.

Mme le Maire : la difficulté réside aussi dans le fait qu'il y ait 26 communes. Cela représente donc beaucoup de délégués autour de la table.

M. Perrot : j'entends que M. Mandement refuse l'ouverture à toute Opposition, peut-être que de son côté la commune de Fonsorbes a-t-elle l'ouverture pour que ce soit possible.

• Candidature de M. LALANNE Philippe

VOIE	Pour :	4 (Mme Dubois, M. Gaubert -par procuration-, M. Lalanne -par procuration- et M. Perrot)
	Contre :	26
	Abstention :	0
	Ne participe pas au vote :	1 (M. Pilet)

• Candidature de M. BAË Jean-Philippe

VOIE	Pour :	26
	Contre :	4 (Mme Dubois, M. Gaubert -par procuration-, M. Lalanne -par procuration- et M. Perrot)
	Abstention :	0
	Ne participe pas au vote :	1 (M. Pilet)

M. BAË Jean-Philippe ayant obtenu la majorité des voix est donc désigné pour représenter la commune au sein de la commission "Développement/Mobilités" créée par la Communauté d'Agglomération le Muretain Agglo.

M. Pilet : ne souhaitez-vous pas étudier la proposition que fait M. Perrot quant à la possibilité qu'un représentant de l'Opposition soit désigné sur une commission ?

Mme le Maire : nous avons dit que nous pourrions éventuellement désigner un autre Elu en fonction des sujets. Par exemple, pour cette commission Développement/Mobilités, M. Baë, qui vient d'être élu, participera aux réunions qui porteront sur les déplacements. Par contre, pour les réunions qui porteront sur le développement économique, à priori, ce sera M. Louzon qui y participera. Ensuite, nous étudierons ce que nous pouvons faire.

Services à la personne

Mme le Maire : je trouve que le terme n'est pas forcément bien choisi. Je dirai plus précisément "service à la famille" puisqu'il s'agit de l'enfance, la petite enfance, la restauration scolaire, la parentalité.

Nous proposons Mme MALET Laëtitia. Y a-t-il d'autres candidats ?

M. Perrot : M. LALANNE Philippe est candidat.

- Candidature de M. LALANNE Philippe

VOTE	Pour :	4 (Mme Dubois, M. Gaubert -par procuration-, M. Lalanne -par procuration- et M. Perrot)
	Contre :	26
	Abstention :	0
	Ne participe pas au vote :	1 (M. Pilet)

- Candidature de Mme MALET Laëtitia

VOTE	Pour :	26
	Contre :	4 (Mme Dubois, M. Gaubert -par procuration-, M. Lalanne -par procuration- et M. Perrot)
	Abstention :	0
	Ne participe pas au vote :	1 (M. Pilet)

Mme MALET Laëtitia ayant obtenu la majorité des voix est donc désignée pour représenter la commune au sein de la commission "Services à la personne" créée par la Communauté d'Agglomération le Muretain Agglo.

Finances/Ressources

Mme le Maire : nous proposons Mme KRIER Christine. Y a-t-il d'autres candidats ?

M. Perrot : M. LALANNE Philippe est candidat.

- Candidature de M. LALANNE Philippe

VOTE	Pour :	4 (Mme Dubois, M. Gaubert -par procuration-, M. Lalanne -par procuration- et M. Perrot)
	Contre :	26
	Abstention :	0
	Ne participe pas au vote :	1 (M. Pilet)

- Candidature de Mme KRIER Christine

VOTE	Pour :	26
	Contre :	4 (Mme Dubois, M. Gaubert -par procuration-, M. Lalanne -par procuration- et M. Perrot)
	Abstention :	0
	Ne participe pas au vote :	1 (M. Pilet)

Mme KRIER Christine ayant obtenu la majorité des voix est donc désignée pour représenter la commune au sein de la commission "Finances/Ressources" créée par la Communauté d'Agglomération le Muretain Agglo.

Développement durable/Valorisation des déchets

Mme le Maire : nous proposons Mme DE COUX Valérie. Y a-t-il d'autres candidats ?

M. Perrot : M. LALANNE Philippe est candidat.

- Candidature de M. LALANNE Philippe

VOTE	Pour :	4 (Mme Dubois, M. Gaubert -par procuration-, M. Lalanne -par procuration- et M. Perrot)
	Contre :	26
	Abstention :	0
	Ne participe pas au vote :	1 (M. Pilet)

- Candidature de Mme DE COUX Valérie

VOTE	Pour :	26
	Contre :	4 (Mme Dubois, M. Gaubert -par procuration-, M. Lalanne -par procuration- et M. Perrot)
	Abstention :	0
	Ne participe pas au vote :	1 (M. Pilet)

Mme DE COUX Valérie ayant obtenu la majorité des voix est donc désignée pour représenter la commune au sein de la commission "Développement durable/Valorisation des déchets" créée par la Communauté d'Agglomération le Muretain Agglo.

Voirie/Aménagement

Mme le Maire : nous proposons M. MARIN Pierre. Y a-t-il d'autres candidats ?

M. Perrot : M. LALANNE Philippe est candidat.

- Candidature de M. LALANNE Philippe

VOIE	Pour :	4 (Mme Dubois, M. Gaubert -par procuration-, M. Lalanne -par procuration- et M. Perrot)
	Contre :	26
	Abstention :	0
	Ne participe pas au vote :	1 (M. Pilet)

- Candidature de M MARIN Pierre

VOIE	Pour :	26
	Contre :	4 (Mme Dubois, M. Gaubert -par procuration-, M. Lalanne -par procuration- et M. Perrot)
	Abstention :	0
	Ne participe pas au vote :	1 (M. Pilet)

M. MARIN Pierre ayant obtenu la majorité des voix est donc désigné pour représenter la commune au sein de la commission "Voirie/Aménagement" créée par la Communauté d'Agglomération le Muretain Agglo.

25 - COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION LE MURATIN AGGLO

Mme le Maire : le Conseil Communautaire prévu pour la semaine prochaine, je crois que vous avez eu l'information, a été reporté. Il aura lieu à Labarthe sur Lèze.

M. Pilet : merci de faire passer les informations.

Mme le Maire : oui, nous l'avions convenu, cela ne pose pas de problème.

Concernant le SDAN (Schéma Directeur d'Aménagement Numérique), le Conseil Communautaire a délibéré le 4 avril pour la prise de compétence "Communications Electroniques" prévue à l'article L 1425-1 du CGCT, pour l'étendre à l'ensemble de son territoire.

26 - DÉCISIONS PRISES PAR MME LE MAIRE EN VERTU DE LA DÉLÉGATION CONFORMÉMENT A L'ARTICLE L 2122-22 DU CGCT

Mme le Maire : aucune décision n'a été prise.

27 - QUESTIONS ORALES POSÉES PAR LES DIVERS GROUPES

Groupe "Fonsorbes l'Humain d'Abord"

1. Etudier la mise en place d'une conciergerie pour des services de proximité. En commission Agenda 21, l'idée semblait séduire. Nous voudrions savoir si la commune veut s'engager dans une réelle réflexion pour en mesurer la faisabilité.

M. Pilet : une précision à mes questions : les questions que je formule aujourd'hui sont des propositions, des demandes émanant des habitants. Il est important de le dire.

Mme Vitet, Conseillère déléguée au développement durable : ce problème de conciergerie avait été évoqué lors d'une réunion de la commission Agenda 21. A la suite de cette réunion, nous avons parlé de la structure de l'Association Arnaud Bernard, que j'ai contactée. Elle avait bien précisé qu'elle ne pouvait pas intervenir sur la commune de Fonsorbes car initialement elle a pris naissance sur le secteur toulousain d'Arnaud Bernard.

Mme le Maire : pardon, Martine. Pour la compréhension de tous, il serait bien que tu nous expliques ce qu'est une conciergerie.

Mme Vitet : une conciergerie permet de rendre des services aux personnes isolées, il s'agit de multi-services : dépannage, portage de repas, accompagnement, présence. Lorsque historiquement nous regardons, c'était un peu le rôle des concierges.

Mme le Maire : c'est donc porté par une association. Ce qui est évoqué, c'est un service porté par la Mairie ?

Mme Vitet : je voudrais compléter, car en fait la question qui avait été posée à propos de la conciergerie, était essentiellement liée, à moins que je ne me trompe, à la résidence des Lavois où la population est beaucoup plus âgée, avec des personnes en situation d'isolement. La semaine dernière, j'ai eu l'occasion d'avoir au téléphone la personne nouvellement nommée sur le poste "développement durable" récemment créé par la SA Colomiers Habitat ; à cette occasion, une semaine d'animation sera organisée en juin pour l'habitat social. En même temps, j'ai soulevé la question des conciergeries, en lui précisant qu'il serait souhaitable que la SA Colomiers Habitat y réfléchisse aussi par rapport au problème d'isolement, cela résoudrait bon nombre de problèmes que

nous pouvons rencontrer au niveau des résidences. Il est vrai que dans le privé, il y a encore des concierges ; sur l'habitat social, nous n'en avons malheureusement plus. Je serai amenée à revoir cette personne lors de cette semaine consacrée à l'habitat social, nous aurons donc l'occasion d'en rediscuter pour que cela puisse être porté auprès de la Direction de la SA Colomiers Habitat.

M. Pilet : pour répondre à votre question, je n'avais pas d'idée préconçue, c'était de mettre en chantier la réflexion pour une partie de la commune, peut-être plus large parce que les conciergeries peuvent prendre diverses formes. Des entreprises en créent pour rendre service aux salariés, notamment Airbus, mais c'est un champ spécifique. Après, des collectivités, ou des sociétés d'habitat social en mettent en place dans des quartiers, comme Arnaud Bernard. Les possibilités sont multiples, cela me semble être une aide pour les personnes en difficultés, les personnes âgées en difficultés. Je prends l'exemple d'un monsieur parti chercher sa baguette de pain, mais qui, très fatigué, s'est arrêté en chemin pour demander à un jeune d'aller lui chercher son pain. L'objectif est de rendre ces services là. Le principe est de savoir si nous pouvons seulement acter le lancement d'une réflexion.

Mme le Maire : je pense que Mme Vitet vous a donné la réponse puisqu'elle a dit qu'elle y travaillait avec la SA Colomiers Habitat, qui est tout de même le bailleur social le plus important sur la commune compte-tenu du nombre de sites sur lesquels il est implanté. Il est vrai que nous pouvons commencer ainsi, travailler avec ce bailleur social, voir comment cela fonctionne, et envisager ultérieurement de l'élargir. Commençons par quelque chose que nous sommes en capacité d'accompagner, qui peut être bien encadré, en l'occurrence avec la SA Colomiers Habitat. Nous avons avec cet organisme une qualité de travail indéniable, ce qui est d'autant plus intéressant. Nous partons sur ce principe, Mme Vitet étant en charge de ce dossier.

2. Pouvoir mettre sur le site de la Mairie, dans une page spécifique, les propositions et les besoins de covoiturage.

M. Baë : nous aurons d'ici peu une offre relativement complète sur le sujet. Il ne me semble pas forcément opportun d'en débattre aujourd'hui, de l'étoffer davantage. La Mairie a en effet mis en place un partenariat avec SMIILE (anciennement "Mon P'ti Voisinage") à la suite d'une démarche initiée en 2016 par le Conseil des Sages.

A cela s'ajoute également une offre TISSÉO dédiée au covoiturage régulier domicile-travail (covoiturage.tisseo.fr), ainsi que deux offres qui seront prochainement proposées par le SMTC. Le Conseil Syndical a en effet approuvé, le 29 mars dernier, la programmation 2017 d'aménagement de spots de covoiturage ("dispositif matérialisant un point de prise en charge d'un passager par un conducteur dans le cadre d'un covoiturage organisé à l'avance ou spontané"). Dans le cadre de l'implantation de ces spots de covoiturage, des conventions ont été signées avec deux autres opérateurs locaux pour un échange de visibilité et de communications. Il s'agit de Coovia, une start-up toulousaine basée sur le même principe de "BlaBlaCar" qui met en relation des conducteurs et passagers pour des trajets sur l'agglomération toulousaine et de Rézo- Pouce, premier réseau d'auto-stop organisé en France. Les travaux relatifs à l'implantation de ces spots seront réalisés dans le cadre de conventions de co-maîtrise d'ouvrage entre le SMTC et les collectivités membres, le Muretain Agglo pour la commune de Fonsorbes. Le spot de covoiturage pour notre commune sera implanté dans le sens "Fonsorbes-Plaisance", peu avant l'embranchement entre la rue de l'Eglise et la route de Tarbes, à proximité du parking actuel de covoiturage. Nous veillerons à ce que cette information soit visible sur le site de la Mairie.

Groupe "Agir pour Fonsorbes"

Mme le Maire : la première question en comprend plusieurs :

1. Vous nous avez annoncé, il y a maintenant plusieurs mois, votre volonté de lancement d'une grande étude pour la circulation à Fonsorbes, toujours pas réalisée. Face aux lotissements nouvellement créés et qui commencent par être occupés de leurs habitants, ceux à venir dont les sites sont en inadéquation avec les infrastructures routières, aux travaux impératifs et urgents à mettre en œuvre pour des ruines route des Tarbes et qui menacent les passants avec simultanément les aménagements nécessaires pour la future ligne TISSÉO, quelles mesures prenez-vous pour contrecarrer ou tenter de juguler tout ou partie des énormes problèmes de circulation qui vont inévitablement survenir, qu'il s'agisse des véhicules ou des piétons ?

Mme le Maire : concernant la grande étude pour la circulation à Fonsorbes, il s'agit d'une étude sur un plan de déplacements urbains. Elle est en cours, le cabinet Egis avait été retenu le 10 janvier 2017, l'information avait été donnée lors du Conseil Municipal du 12 janvier 2017, dans le cadre des décisions prises en vertu de la délégation conformément à l'article L 2122-22 du CGCT.

Aujourd'hui, concernant le travail de ce cabinet, le diagnostic est en cours. Des PowerPoint seront transmis à chaque Président de groupes afin que vous puissiez en prendre connaissance.

Je vous propose, lorsque le cabinet établira ses propositions de scénarios, d'inviter un membre de chaque groupe à participer aux réunions dans le cadre du Comité de Pilotage, qui bien entendu auront lieu sur le temps de travail administratif du personnel dudit cabinet.

M. Pilet : si nous sommes prévenus assez tôt, personnellement j'arriverai à me libérer.

M. Perrot : oui, il faudra que nous puissions nous adapter aux horaires.

Mme le Maire : nous vous communiquerons l'information dès que nous connaîtrons les propositions, sachant que, bien entendu, seront associés le Conseil des Sages, les Conseils de Quartiers, ce qui était prévu, nous avons échangé à ce sujet par rapport au cahier des charges afin que la population soit le plus largement possible associée à ce projet.

M. Perrot : il y a deux ans, suite à l'Agenda 21 et à la revalorisation du centre ville, nous avons également proposé un aménagement, notamment de nouveaux sens de circulation.

Mme le Maire : ce sera l'occasion d'échanger sur le sujet.

Mme Vitet : cela a été pris en considération, j'avais communiqué au cabinet les informations que vous nous aviez transmises.

M. Perrot : merci beaucoup.

Mme le Maire : concernant les ruines de la route de Tarbes, un incendie s'est déclenché le 14 avril dernier dans le bâtiment situé à l'angle de la route de Tarbes et de la route de Fontenilles, nécessitant l'intervention des pompiers. L'Elu de permanence ce soir-là était M. Louzon. Le bâtiment a été vérifié par le responsable du "risque bâtimentaire dans le cadre de sauvetage et déblaiement", c'est-à-dire par un pompier expert qui se déplace sur les sites afin de s'assurer que ses collègues puissent pénétrer dans le bâtiment sans prendre le risque qu'il ne s'écroule sur eux ou à proximité immédiate. Ce pompier expert a conclu que ce bâtiment ne présentait aucun risque d'effondrement. Il a donc été décidé, avec M. Louzon, que la commune prenne un arrêté de péril, et non pas un arrêté de péril éminent (risque d'effondrement) : *"article 1 : les locaux sis 1985 route de Tarbes sont interdits temporairement à l'habitation et à toute utilisation à compter du 15 avril 2017, et jusqu'à la main levée de l'arrêté de péril ; article 2 : le présent arrêté sera notifié au promoteur Dupuy domicilié à Plaisance du Touch"*

Aujourd'hui, une expertise a été diligentée par le propriétaire, menée par un cabinet d'assurances ; à ce jour, M. Dupuy ne l'a pas récupérée. Pour lui, la démolition est imminente. De toute manière, elle était prévue, le plus tôt sera le mieux. Il lui faut le temps de récupérer l'expertise, de trouver l'entreprise qui procèdera à la démolition. Tout cela a bien entendu été pris en compte, nous n'exposons pas la vie des Fonsorbais.

M. Perrot : effectivement, le plus tôt sera le mieux. Mais par contre, j'y suis encore passé tout à l'heure, des tuiles menacent tout de même de tomber, au niveau du feu tricolore, notamment si un fort coup de vent avait lieu d'ici aujourd'hui à la démolition.

Mme le Maire : ceci dit, malgré les très grosses rafales de vent qui ont eu lieu le week-end dernier, nous étions en alerte orange (vents violents, orages), les tuiles ne sont pas tombées.

M. Perrot : nous ne sommes à l'abri de rien.

Mme le Maire : personne n'est à l'abri de rien. Cependant, tout cela a été vérifié par un expert pompier. Nous pouvons le signaler à M. Dupuy, sachant qu'un expert de son assurance est passé. Nous pouvons supposer que ces personnes ont un regard averti, qu'elles ne prendront pas le risque qu'un accident grave se produise.

M. Perrot : je vous invite à regarder du trottoir opposé et vous constaterez que des tuiles menacent de tomber.

Mme le Maire : d'accord. Mais, il y a tout de même des barrières interdisant le passage dessous ...

M. Perrot : ... non, les personnes peuvent passer au niveau du feu.

M. Chouard : oui, mais il y a des barrières qui séparent.

Mme le Maire : j'appellerai M. Dupuy pour le lui signaler.

2. Trous sur la chaussée : nombre de nos concitoyens s'adressent aux services techniques pour signaler des trous sur les chaussées, pour en demander le rebouchage.
La procédure mise en place sur l'Intranet de la Mairie n'apporte qu'une réponse partielle car il

semblerait que la prise en charge de cette intervention relèverait d'une opération globale orchestrée par Muretain Agglo avec des délais non spécifiés.
N'y aurait-il pas une procédure plus locale qui consisterait en un rebouchage à la demande par les agents des services techniques ? De plus, en cas de dégâts sur les véhicules lors des passages répétés sur les nids de poule, à qui incomberait la responsabilité en cas de litige ?

Mme le Maire : il est clair que la commune est responsable de tout ce qu'il se passe sur la voie publique. Je cède la parole à M. Baë qui va vous répondre pour le reste de la question.

M. Baë : en dehors du fait que ces travaux ne relèvent effectivement pas de la compétence de la commune, l'intervention des services techniques pour le rebouchage à la demande se résumerait à utiliser de l'enrobé à froid. J'en ai discuté avec le Directeur des services techniques car je l'ai moi-même constaté sur certains chemins, notamment celui de Déodat de Séverac ...

M. Perrot : ... j'ai exactement la même référence, mais j'en ai également d'autres.

M. Baë : le problème de cet enrobé à froid est que sa durée de vie est vraiment minime, son coût est élevé. Nous ne le réservons que pour des cas de danger immédiat. Nous avons conscience du problème, nous avons sollicité le Muretain Agglo pour effectuer deux campagnes de rebouchage dans l'année (jusqu'à présent il n'y en avait qu'une), en espérant que la situation s'améliore rapidement.

Mme le Maire : j'ai un exemple sur le chemin de la Naouzo de la Ferratéro qui a dû être intégralement refait. Auparavant, les nids de poules étaient rebouchés, mais réapparaissaient systématiquement car la voie était en mauvais état, notamment avec aucune prise en compte du traitement des eaux pluviales. De ce fait, dès qu'il y avait une infiltration, nous avions beau reboucher à froid, les nids de poules se reformaient.

M. Perrot : c'est exactement ce qu'il se passe sur le chemin de Déodat de Séverac.

Mme le Maire : ce chemin sera le prochain aménagement routier conséquent, il sera d'ailleurs le premier du mandat, pour lequel l'intégralité de la voie sera reprise, avec la création de trottoirs, l'urbanisation (traitement des eaux pluviales), etc. Le Muretain Agglo y travaille actuellement, dès que nous aurons une proposition d'aménagement, nous vous en ferons part afin que ce soit validé ; c'est tout de même un enjeu financier important, il ne faut donc pas se tromper sur ce genre d'aménagement.

M. Perrot : j'ai deux cas à vous signaler : dans le secteur du Banayre, beaucoup de personnes y habitent ou utilisent cette sortie, un gros trou est situé à la sortie du rond-point ; nous ne pouvons l'éviter.

Mme le Maire : à quel niveau ? Quel rond-point ?

M. Perrot : entre le rond-point du Banayre et celui à l'intérieur du Banayre. Je l'ai encore pris ce matin.

Mme le Maire : je ne peux pas vous dire quand aura lieu la campagne de point-à-temps, nous pouvons supposer qu'elle ne tardera pas puisqu'il convient d'attendre que la météo soit favorable.

M. Perrot : oui. L'autre cas, qui a notamment été soulevé par M. Gaubert deux mois plus tôt, est la demande formulée pour reboucher un trou au niveau du chemin de Bellevue, situé devant chez lui, qui s'agrandit au fur et à mesure du passage des camions, peut-être de ceux qui procèdent à la rénovation de la salle du Trépadé. Il y a énormément de passage, le trou s'agrandit.

Mme le Maire : le chemin de Bellevue fait également partie des voies qu'il faudra reprendre le plus rapidement possible.

M. Perrot : est-ce que le fait que le Muretain Agglo soit le maître d'œuvre s'applique également pour les chemins communaux ?

Mme le Maire : oui, pour toute la voirie communale.

M. Perrot : la dernière fois où il y a eu un rebouchage des trous sur le chemin de Déodat de Séverac, la peinture apposée autour de chaque trou était différente de celle apposée dix mètres plus loin, à la sortie d'un ralentisseur. Nous ne savons donc pas que ce chemin a été rebouché, sauf pour ce trou là, pour lequel nous avons au moins attendu deux mois. Je me suis alors demandé, comme d'autres personnes si, n'étant pas à la charge du Muretain Agglo, c'était à la charge de la commune.

Mme le Maire : je ne peux pas vous répondre sur ce point-là. Normalement, c'est le Muretain Agglo qui gère ce problème.

M. Perrot : à la sortie de ce ralentisseur, le trou fait plus d'un mètre de large.

Mme le Maire : qu'il y ait ralentisseurs ou pas, c'est géré par le Muretain Agglo.

M. Baë : j'ai abordé ce problème avec l'agent Chargée d'opérations et de projets, qui tourne régulièrement sur la commune pour justement signaler ces trous. Elle a dû effectuer deux passages,

peut-être du fait des deux couleurs, mais cela n'explique pas pourquoi le trou n'avait pas été rebouché.

M. Perrot : oui, surtout qu'entre le dernier trou rebouché et ce trou là, il y avait dix mètres ; c'était vraiment très bizarre.

Mme le Maire : nous essaierons d'être plus performants, nous allons voir si deux passages point-à-temps peuvent être effectués sur l'année de façon à être plus réactifs. Nous sommes bien conscients des problèmes de sécurités posés, il n'y a pas de doute M. Perrot.

M. Perrot : des problèmes de sécurité pour les voitures, mais aussi pour les personnes.

Mme le Maire : nous ne sommes pas indifférents à cette situation.

M. Pilet : d'après ce que j'ai entendu, l'entretien de la voirie est de la responsabilité du Muretain Agglo, sauf pour les routes départementales qui restent sous la responsabilité du Département.

Mme le Maire : oui, notamment route de Magne, pour laquelle le rebouchage de trous a été assuré par le Département.

M. Perrot : les services techniques ne font rien en terme de rebouchage ?

Mme le Maire : non, c'est très exceptionnel.

M. Baë : nous avons eu le cas pour un trou situé sur un trottoir servant de piste cyclable ; nous ne pouvons laisser un trou sur un espace où peuvent circuler des vélos, nous intervenons. Nous intervenons s'il y a un réel danger.

M. Perrot : où alors si la taille du trou est conséquente.

M. Baë : au cas par cas.

28 - INFORMATIONS DIVERSES

Election présidentielle

Mme le Maire : certains Elus ne sont pas encore inscrits pour la tenue des bureaux de vote ce dimanche 7 mai. Pour rappel, cela fait partie des missions des Elus.

Nous avons reçu ce jour une lettre de la Préfecture. Elle a également sollicité, ces derniers jours, la Directrice Générale des Services par téléphone. Le service des élections de la Préfecture voulait s'assurer que nous étions en capacité de tenir, dans les conditions légales, l'intégralité de nos bureaux de vote, ce qui prouve tout de même une situation alarmante.

Mme le Maire donne lecture du mail reçu ce jour de la Préfecture :

"A l'occasion du second tour de l'élection du Président de la République, vous voudrez bien trouver ci-joint la circulaire préfectorale du 3 mai 2017 rappelant les règles applicables pour la constitution des bureaux de vote."

"Il vous est rappelé les règles suivantes ... Il m'apparaît nécessaire d'appeler toute votre attention sur le risque d'annulation partielle ou totale des opérations électorales que peut encourir une commune lorsqu'un ou plusieurs de ses bureaux de vote ne sont pas constitués au minimum d'un Président, d'un secrétaire et de deux assesseurs. Le Conseil Constitutionnel l'a rappelé dans sa décision du 26 avril 2017 arrêtant la liste des candidats admis au second tour de l'élection Présidentielle. En vertu de l'article R44 du Code Electoral, les assesseurs sont désignés par chaque candidat. Cependant, le Maire peut également désigner des assesseurs supplémentaires parmi les Conseillers Municipaux pris dans l'ordre du tableau, puis, le cas échéant, parmi les électeurs de la commune. Si le jour du scrutin, pour une cause quelconque le nombre des assesseurs se trouve être inférieur à deux, les assesseurs manquants sont choisis parmi les électeurs présents par le Président du bureau de vote. Je vous rappelle à cet égard que le Juge a considéré comme fonction dévolue par la loi la fonction d'assesseur (Conseil d'Etat du 26 novembre 2012 commune de Dourdan n° 349510). Un refus d'exercer cette fonction peut donc exposer les Conseillers Municipaux aux sanctions fixées par l'article L 2121-5 du Code Général des Collectivités Territoriales. En effet, cet article dispose que "tout membre d'un Conseil Municipal qui, sans excuse valable, a refusé de remplir une des fonctions qui lui sont dévolues par la loi est déclaré démissionnaire par le Tribunal Administratif".

Compte-tenu du fait que parmi cette assemblée un certain nombre d'Elus n'ont pas tenu de bureau la semaine dernière, et n'ont pas l'intention d'en tenir cette semaine, je vais remettre à chacun des Elus concernés un courrier rappelant ce qu'est la loi. Je l'ai remis à M. Gaubert, je le mets à M. Perrot, il sera également transmis à M. Lalanne, Mme Rangoly et M. Buisson. J'espère que vous en comprendrez le contenu, de façon à ce que vous preniez vos dispositions pour être présents.

Il est bien évident que plus vous êtes nombreux, personnellement je suis présente sur le bureau centralisateur, moins le temps passé est important. L'objectif est d'éviter de se retrouver dans la situation où certains Elus ont dû être présents la quasi-totalité des douze heures d'ouverture des bureaux ; c'est fort lourd. Nous avons remercié, par le biais des panneaux lumineux, tous les bénévoles qui ont participé à la tenue des bureaux. C'est tout de même détestable de voir que l'engagement citoyen est aussi peu important,

et que nos administrés, ici et ailleurs, n'aient pas conscience de l'importance du fait de pouvoir voter. Nous avons la chance de pouvoir voter, manifestement cette démarche citoyenne à l'air de passer au second plan pour un certain nombre de personnes. C'est inacceptable de la part des Conseillers Municipaux.

M. Pilet : j'ai communiqué avec Mme Voisin, j'ai demandé à plusieurs reprises s'il y avait des manques sur des bureaux de vote afin de pouvoir éventuellement y pallier et solliciter des gens ; je n'ai pas été interpellé pour ce week-end.

Mme le Maire : je vous l'ai dit dimanche matin lorsque nous nous sommes vus à l'occasion de la cérémonie.

M. Pilet : si l'on me dit qu'il manque des personnes sur un secteur, de telle à telle heure, j'essaierai de trouver des gens, je m'y étais engagé. Je l'ai dit avant le premier tour, au second tour. Il a été dit aux gens volontaires qu'il n'y avait pas besoin de venir.

Mme le Maire : j'aimerais bien savoir quel Président, ou quel secrétaire, ici, a pu dire à quiconque "on n'a pas besoin de vous ?"

M. Pilet : ayant dit à des personnes qu'il y avait besoin de personnes pour tenir des bureaux de vote, certaines sont venues le faire. Je pense que nous pouvons trouver les moyens de faire tenir les bureaux de vote, de faire réfléchir les gens parce qu'effectivement, les élections sont un acte démocratique ...

Mme le Maire : ... nous sommes bien d'accord ...

M. Pilet : ... lorsque nous sollicitons, nous trouvons aussi des gens volontaires.

M. Chouard : je suis d'accord avec vous. La problématique est que les trois partis majoritaires ayant été éliminés au premier tour, sur beaucoup de communes les gens ont dit "mon parti n'est pas au deuxième tour, donc je ne viens pas". Nous n'avons pas cette problématique sur Fonsorbes, mais beaucoup de communes sont dans ce cas-là, c'est la raison pour laquelle le Préfet a adressé ce courrier.

M. Pilet : je l'avais exprimé, peut-être pas de manière suffisamment claire, c'est compliqué de s'engager sur les quatre scrutins ...

Mme le Maire : ... bien sûr. Mais, nous pouvons l'entendre pour chacun d'entre nous ...

M. Pilet : ... mais je ferai l'effort d'essayer de trouver des gens si l'on me disait qu'il manque des personnes sur tel bureau. Je maintiens ma proposition pour les deux prochains scrutins, je ne m'engage pas à réussir, mais je pense pouvoir trouver du monde.

M. Perrot : si ma situation s'améliore au moment des législatives, j'essaierai d'y être présent.

Mme le Maire : très bien, nous vous en remercions M. Perrot.

Nous nous voyons dimanche, nous nous reverrons lundi pour les cérémonies du 8 Mai. Je vous invite donc à participer aux commémorations, rendez-vous à 9 h 30 à la Mairie. Merci à vous.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 h 50.

Mme le Maire
SIMÉON Françoise



Le Secrétaire de Séance
RIVIER Pascal

